32e ANNÉE. — 1883

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

TROISIÈME SÉRIE. — DEUXIÈME ANNÉE

N° 9. — 15 Septembre 1883



PARIS
AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ
LIBRAIRIE FISCHBACHER (SOCIÉTÉ ANONYME)
33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand. | LEIPZIG. — F. Brockhaus.
AMSTERDAM. — Van Bakkenes et Cie | BRUXELLES. — Veyrat (Mlle).

1883

MOTTEROZ, Adm.-Direct. des Imprimeries réunies, B, Puteaux

SOMMAIRE

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. Jules Bonnet, rue du Champ-Royal, 5, Courbevoie (Seine). L'affranchissement est de rigueur.

Prière d'adresser, place Vendôme, 16, les livres, estampes, médailles, etc., offerts à la Bibliothèque de la Société, ouverte au public le lundi et le jeudi, d'une heure à cinq heures.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

LA MARQUISE DE ROTHELIN EN SUISSE

SES PREMIERS RAPPORTS AVEC FAREL ET CALVIN[1]

1557

Un procès important allait attirer la marquise à Berne. Mais il y a d'abord une question intéressante à élucider : *Où et quand Jaqueline devint-elle protestante?*

La date de sa conversion n'est pas connue. M. Taillandier et, d'après lui, les écrivains de la *France protestante*, pensent « que ce fut vers 1557, époque à laquelle la nouvelle religion fut adoptée par une partie de la haute noblesse, notamment par Antoine de Bourbon, roi de Navarre, par le prince de Condé, d'Andelot, etc. » Mais personne, à notre connaissance,

1. Jacqueline de Rohan, marquise de Rothelin, est une des grandes dames de la Réforme, et n'a pas été oubliée dans le *Bulletin*, t. III, p. 90, 200, 385. Après la savante notice de M. Taillandier, il restait à marquer ses premiers rapports avec les réformateurs, qui amenèrent un changement dans ses croyances. Nous sommes heureux d'accueillir à ce sujet une étude destinée au *Musée neuchâtelois* et fixant la date de sa conversion au protestantisme. (*Réd.*)

n'a songé que ce fait important put coïncider avec le séjour de la marquise à Neuchâtel, durant cette même année 1557. Cependant tout nous porte à le croire; examinons les faits :

La marquise, amie de Marguerite de Navarre, arrivait sans doute à Neuchâtel favorablement disposée pour les nouvelles doctrines, avec le secret désir de se mettre en rapport avec les réformateurs. Mais ses tendances évangéliques n'étaient pas encore connues. Elle était accompagnée par son oncle le prélat, Olivier de Hochberg[1], catholique fervent, haïssant la secte nouvelle et qui, évidemment, dut employer toute son influence pour tâcher de retenir sa nièce dans le giron de l'Église romaine.

Nous ne pensons pas que M. de Sainte-Croix ait accompagné la marquise à Neuchâtel. La réformation était alors établie dans tout le pays, et les ministres du nouveau culte ne déguisaient pas leur répulsion pour le prélat qu'ils appelaient ouvertement « l'hypocrite seigneur de la lèpre[2] », en souvenir du temps où les chanoines n'avaient pas rougi de chercher à confisquer à leur profit les aumônes destinées à l'entretien des lépreux[3]. De son côté, Olivier leur rendait bien leur animosité.

Il est donc probable que l'abbé resta à Môtiers[4], où il pouvait recevoir les visites du châtelain et de la châtelaine Baillods, habitant le château de Môtiers, « cette dernière, ou

1. Cet abbé Olivier, grand-oncle du marquis de Rothelin par sa mère, Jeanne de Hochberg, était le fils naturel du margrave Rodolphe de Hochberg, légitimé par lui et mis en possession, pour en jouir sa vie durant, de la seigneurie et château de Sainte-Croix-sur-le-Solnau.

Olivier de Hochberg, abbé de la Madeleine de Châteaudun, avait aussi été prévôt du chapitre de chanoines de Neuchâtel, et prieur de Motiers dans le Val-de-Travers. Privé de ces deux bénéfices, il alla résider habituellement dans son beau château de Sainte-Croix, près Louhans.

2. Lettre de Fabri à Farel et à Viret, du 10 mars 1535 : « La nouvelle en question vient d'un homme très sûr qui la tient de « l'hypocrite seigneur de la lèpre ». Voir *Correspondance des Réformateurs*, Herminjard, t. III.

3. F. de Chambrier, *Histoire de Neuchâtel et Valangin*.

4. Cette supposition est confirmée par des lettres subséquentes d'Olivier, datées « de son prieuré de Motiers ».

« madame la Châtelaine » conservant des sympathies pour le culte catholique, tandis que le seigneur de Travers, Lancelot, après avoir d'abord embrassé la Réforme, était retourné au catholicisme.

La marquise de Rothelin, livrée à elle-même et entourée, dès son arrivée à Neuchâtel, des membres influents de la nouvelle Église[1], tels que le gouverneur J.-J. de Bonstetten et l'avoyer de Vatteville, seigneur de Colombier, fut sans doute conduite par eux « au prêche protestant ».

Notre grand réformateur Farel n'était pas à Neuchâtel lors de l'arrivée de Jaqueline. Il était parti au mois d'avril, avec Théodore de Bèze, pour une mission auprès des cantons protestants de la Suisse et des princes allemands dont on sollicitait l'intervention auprès du roi Henri II, en faveur des malheureux Vaudois du Piémont, qui étaient si cruellement persécutés sous son règne.

Mais, en l'absence de Farel, la marquise alla sans doute entendre son collègue Christophe Fabry, ancien étudiant en médecine à Montpellier, qui, attiré par la réputation de Farel et converti par son influence, s'était ensuite voué au saint ministère.

Quoi qu'il en soit, la marquise ne pouvait perdre de vue le but de son voyage à Neuchâtel. Arrivée le 21 ou le 22, elle envoyait aussitôt à Berne, le châtelain de Boudry, Verdonnet, pour annoncer sa venue à LL. EE., comme le prouve la lettre suivante des seigneurs bernois :

« Avons entendu le contenu de vos lettres à nous du 23e *de ce moys* par vostre chastelain de Bouldry apportées. Vous mandons pour response que, suivant la bonne volunté, amitié et affection que portons tant à vous, qu'à monseigneur vostre filz, nostre chier combourgeois, *nous avons esté très joyeulx de vostre bienvenue et bon portement*, vous présentant tous les biens, honneurs, plaisirs et servisses à nous possibles. »

La marquise ayant demandé si elle devrait aller d'abord renouveler en personne l'alliance et combourgeoisie de son

fils avec Berne, ou bien attendre le jugement définitif qui allait être porté sur la souveraineté du comté de Neuchâtel, Leurs Excellences du Conseil répondirent que c'était « tout ung, et ne pouvoit estre (à leur advys), préjudiciable que la dite alliance (qui estoit perpétuelle et irrévocable) se renouvelât tôt ou tard. »

Les questions posées dans cette lettre n'intéressaient pas moins le présent que l'avenir. Le duc de Longueville, resté à l'armée en France, avec son gouverneur, suivait avec un vif intérêt, qui ne laissait pas que d'être mêlé d'un peu d'angoisse, toutes les péripéties d'un procès où était engagée la fortune de sa famille.

Un des chargés d'affaires de la marquise écrivait au gouverneur de Bonstetten, en date du 2 juin : « Je désire que les affaires aillent sy bien que cela soit cause que monseigneur y aille et que madame l'envoye quérir durant qu'elle sera là; je vous puis asseurer qu'il a bien grande envye d'y aller pour voir MM. de Berne et ses subgetz du comté, et ne fait qu'attendre que l'on l'envoye quérir, ainsi que ma dite Dame luy a promis, si la comté luy demeure.

« Vous voirez qu'il est fort grant depuis que ne l'aves veu (Léonor avait alors dix-sept ans). Quant aux nouvelles de ce lieu, toute la court se porte fort bien ; si vous connoisses que mon dit seigneur n'aille là, et *vous luy envoies des oiseaulx, vous lui feres bien grant plaisir*[1] ».

Nous n'avons pas pu trouver dans les registres de la ville de Berne la date de l'arrivée de la marquise; l'historien Ruchat, qui écrivait il y a plus d'un siècle, dit « que la princesse alla en personne à *Berne, le* 5 *juin* 1557, *avec sa fille*, qui fut ensuite mariée au prince de Condé, et un cortège de 60 chevaux[2] ». Et le réformateur, *Jean Haller*[3], de Berne, écrivait,

1. Il s'agit ici de faucons pour la chasse. Lettre de Fered en Tardenois, du 2 juin 1557, signée : Caratte. (Gr. Arch. U-4, nº 4.)

2. Ruchat, *Hist. de la Réformation en Suisse*, t. III, p. 222.

3. Cet excellent réformateur et prédicateur très distingué n'est pas assez connu. Voir Bernerisches Mausoleum.

au commencement de juin, à Bullinger (de Zurich), après lui avoir d'abord parlé du retour de Farel et de Bèze de leur mission en Allemagne :

» Une certaine marquise, qui a un procès avec un autre prince touchant le comté de Neufchâtel, est arrivée de France à Berne ces jours-ci.

» Ce procès se jugera dans notre ville et, si l'on n'y procède pas avantageusement, il est à craindre que ce comté ne tombe entre des mains étrangères et que les églises de ce pays ne soient renversées[1]. »

La journée avait été fixée au 10 juin[2], ce qui fut notifié aux deux parties. Le duc de Nemours, qui guerroyait en Italie, envoya trois députés revêtus de ses pleins pouvoirs : Claude de Bellegarde, seigneur de Montagny, chevalier en son conseil de Genevois; Dominique d'Aussens, seigneur de Rouchie, capitaine du château d'Annecy, et Ludovic Machard, sieur de Chasse, maître des comptes de la Chambre de Genevois[3].

Les députés de Neuchâtel qui accompagnaient la princesse et le seigneur gouverneur étaient : Nicolas Verdonnet, châtelain de Boudry, qui devint plus tard l'homme de confiance de Jaqueline; François Clerc, châtelain de Thielle, de la part du Conseil d'État, et Antoine Favre, banneret de Neuchâtel, tant au nom de la ville que du pays de Neuchâtel.

Le Conseil de Berne se réunit donc, le 10 juin, en présence de la noble marquise, comme tutrice de son fils Léonor, et des trois ambassadeurs du duc de Nemours. Mais, désireux de ménager leurs deux alliés, et les députés du duc ayant demandé un délai pour pouvoir aller consulter leur maître, messieurs de Berne renvoyèrent d'un mois le jugement, et les deux parties furent citées à comparaître de nouveau, le 10 juillet, devant leur tribunal.

La marquise s'en revint donc à Neuchâtel où cette fois elle

1. Hallerus Bullingero, *Calvini opera*, vol. XVI.
2. Annales de Berne.
3. *Ibid.*, Stettler, Archives de Berne.

trouva Farel de retour de sa mission, laquelle avait eu un plein succès.

Le réformateur encouragea fortement la marquise à se rendre à Genève, comme on le voit par une lettre écrite à Calvin, le 15 juin :

« *La mère du prince doit aller vous voir.* Pas n'est besoin que je te la recommande, ainsi qu'à ton église et au Conseil de Genève. Car je sais que pour la gloire de Dieu et le salut de cette dame, ainsi que celui de beaucoup d'autres, vous ferez tout ce que vous pourrez[1] ».

Revenant sur ce sujet, dans une lettre du 24 juin, Farel écrit à Calvin : « Je souhaite ardemment que la princesse ait pris la route de Genève. Fasse le Christ qu'elle en revienne bien instruite, parfaitement affermie dans la Parole, et qu'elle persévère jusqu'à la fin[2] ».

Il s'agit, comme on voit, d'une vraie instruction religieuse, ou plutôt, vu le peu de temps dont la marquise avait à disposer, d'une exposition aussi claire et complète que possible des doctrines de la Réforme présentées par Calvin à sa noble catéchumène.

Le séjour de Jaqueline à Genève ne fut, sans doute à son grand regret, pas de longue durée, car le 3 juillet, déjà, Farel s'exprime ainsi :

« Aujourd'hui, la princesse est de retour. J'apprends qu'elle a été assidue aux prédications évangéliques, cependant je n'ai encore parlé à personne de sa suite[3] ». Farel ne tarda sans doute pas à obtenir audience auprès de la marquise, et l'on aime à se représenter leurs graves entretiens au château de Neuchâtel, ainsi que la joie du vénérable réformateur en constatant les progrès spirituels de son illustre néophyte.

Des préoccupations d'une autre nature se mêlaient à ces pieuses pensées. L'important procès dont dépendait l'avenir

1. De Neuchâtel, 15 juin. Farellus Calvino, *Calv. op.*, vol. XVI, nº 2647.
2. *Ibid.*, nº 2653.
3. Nº 2659.

de « la comté de Neufchâtel » allait être jugé à Berne et la princesse désirait renouveler en même temps, en personne, son traité de combourgeoisie avec cette ville. Leurs Excellences du Conseil lui donnèrent rendez-vous pour le 12 juillet, et la marquise partit sans retard, comme on le voit par une lettre de Farel à Calvin, en date du 11, pour lui rappeler sa promesse de se transporter à Neuchâtel, lorsque la princesse serait de retour de Berne, où elle s'était rendue la veille[1].

Tout en comptant sur son bon droit, il est permis de supposer que la marquise ne négligea pas les moyens ordinaires d'action sur les juges pour les disposer favorablement à son égard, comme c'était l'usage alors et quelquefois même aujourd'hui !

Ses tendances évangéliques commençaient à être connues; on pouvait augurer qu'elle instruirait son fils dans les nouvelles doctrines et qu'elle contribuerait ainsi à l'affermissement de la Réforme dans le pays, tandis que le duc de Nemours, très zélé catholique, déploierait son activité en sens contraire, grave motif pour les magistrats bernois de pas lui adjuger légèrement une moitié du comté de Neuchâtel. Leur sentence n'était pas attendue sans anxiété.

Farel écrivait encore à Calvin[2] : « C'est à demain (lundi) qu'a été fixée la journée qui devait d'abord être hier » (samedi, 10). « Le Seigneur veuille donner une heureuse et prompte issue! » Revenant sur un sujet qu'il a fort à cœur, il s'exprime ainsi : « J'ai été non seulement réjoui, mais encore très reconnaissant de ce qu'à Genève tout ait plu à la princesse. Entre tous ceux qui se sont réfugiés dans votre ville, elle paraît avoir une particulière estime pour le marquis (de Vico). » Peut-être ses entretiens avec l'illustre italien qui avait tout quitté : patrie, famille, amis, rang et fortune pour servir librement Dieu

1. En passant par *Aarberg*, où elle s'arrêta probablement pour dîner. Les registres des dépenses de ce temps indiquent que les voyageurs allant de Neuchâtel à Berne, suivaient d'ordinaire cette route. (Mss de Choupard.)
2. *Calv. op.*, n° 2,660.

selon l'inspiration de sa conscience, ne furent-ils pas sans influence sur la conversion de Jaqueline.

Farel songeait à l'affermir quand il ajoutait : « Tu feras bien, si tu viens ici, de t'adjoindre aussi Viret, en passant par Lausanne, car la princesse vous désire vivement « l'un et l'autre, et moi, paraît-il, encore plus. » Ces lignes semblent indiquer que Jaqueline avait goût aux disputes théologiques, comme le remarque aussi M. Taillandier à l'occasion des conférences qui eurent lieu plus tard chez elle à Paris et au château de Blandy.

Le 19 juillet fut rendue la sentence impatiemment attendue, et la totalité du comté adjugée à Léonor, à la grande joie de la plus grande partie de la population[1].

D'après ce jugement arbitral, le duc de Nemours devait abandonner le comté de Neuchâtel au duc Léonor, et recevoir comme compensation une rente annuelle de deux mille livres assignée sur de bonnes terres dans le duché de Bourgogne. Le Conseil de Berne se portait garant de l'exécution de cette sentence, qui fut acceptée de part et d'autre.

Le gouverneur de Bonstetten se hâta de prévenir son jeune maître de l'heureuse issue du procès : « Je n'ai voullu faillir à vous escripre », mande-t-il à M. de Larable, gouverneur du jeune prince, « de cela... qui est comment la totallité de ce Conté est demeurée à Monseigneur nostre Maistre ; et, le 30 de juillet : « Monsieur de Larrable, je receu la lettre que m'avez escripte par le lacquay de M. le bastard (un fils que le marquis de Rothelin avait eu de Françoise de Blosset avant son mariage, et qui avait accompagné la marquise à Neuchâtel), par laquelle j'ay entendu le bon portement de Monseigneur, de quoy j'ay esté fort ayse, vous merciant aussi des aultres

1. Les historiens neuchâtelois indiquent tous à tort la date du 19 *août*, comme celle à laquelle ce procès fut jugé. Voir, à l'appui de cette assertion dans le « Bundbuch », à l'Hôtel-de-Ville de Berne, le détail de cette sentence rendue par le haut conseil de cette ville en faveur du duc Léonor, et dans nos Archives le double d'un acte passé à Fontainebleau, en mars 1558, dans lequel il est parlé de « la sentence de messieurs les advoyer et Conseil de Berne, du dixneuvième jour de juillet dernier passé (1557).

nouvelles que m'avez escript. Je pense que vous avez receu les bonnes nouvelles comment ce Conté est demeuré à Monseigneur nostre Maistre, vous advisant que ce n'a pas esté sans beaucoup de peinne et fascherie, comme vous conterey quant il playra à Dieu d'amener Monseigneur et vous en ce pays. J'espère qu'il sera en brieff, vous priant de tenir main qu'il se face le plus tost qu'il sera possible.

. . . .

« Ce jourd'huy madame m'a mandé quérir me priant luy voulloir ballier ung cheval d'Espaigne que j'avoys pour envoyer à monseigneur lequel je n'ai voullu refuser, mais desja paravant l'ay présenté plusieurs foys à ma dite Dame au nom de monseigneur, voyant les lettres que vous escripviez pour recouvrer des chevaulx par deça » (c'étaient déjà des préparatifs de guerre), « vous asseurant que c'est ung cheval aussi sain et nect et aultant adroict et aussy bien gallopant que j'ai heu jamais, et est fort doulx et amyable à monter, à descendre et à le panser.

» Espérant que mon dit seigneur en sera bien servy, mais je nay peu sçavoir de sa hardiesse que pourroit avoir en faict de guerre, car je ne l'ay jamais approuvé (éprouvé). *Si est-ce à l'arrivée de madame en ce Comté, qu'on alloit au devant d'elle pour la recepvoir*, où il y avoit force harquebusiers, ou je l'ay galoppé dedans et dehors quand ilz tiroient, que n'a faict refus quelconques. Et ne suys marry qu'il n'est plus beau et milleur (meilleur). Car ma personne et tout ce que j'ay en ce monde est tousjours prest à obéyr et faire service à mon dit seigneur. »

De Neuchâtel, ce 30e de juillet 1557.

« Monsr de Larrable, je vous prie de faire ce bien pour moy de faire mes recommandations aux gentilshommes de la mayson, à ceux de ma cognoissance et me faire participant des nouvelles de la guerre, et comment le cheval d'Espagne

est arrivé et quant sera l'arrivée de mon dit seigneur en ce Conté. » (Comté).

Jaqueline était donc revenue à Neuchâtel [1] après un voyage dont le succès avait été la meilleure réponse aux prières des réformateurs; le comté était demeuré à Léonor.

Nous avons vu que la marquise attendait Calvin et Viret, auxquels elle comptait sans doute adjoindre Farel et Fabry pour se faire initier plus complètement aux doctrines de la Réforme; mais, d'après des lettres subséquentes, nous apprenons que les réformateurs de Genève et de Lausanne ne purent pas se rendre au désir de Jaqueline. Farel se chargea donc seul de continuer l'œuvre commencée par Calvin, et toute la vie de l'illustre princesse est là pour montrer à quel point elle profita des leçons du rigoureux réformateur. Sa foi devint sa vie et son premier désir, dans l'éducation de ses enfants, fut toujours de les amener à la connaissance de Jésus-Christ. Quel plus bel éloge pour une mère que celui de Calvin, lorsqu'il dit dans sa lettre au jeune duc Léonor : « Or, mon seigneur, vous avez un grand advantage en ce que madame vostre mère ne désire rien plus que de vous voir cheminer rondement en la crainte de Dieu, et ne sçauroit recevoir plus grand plaisir de vous qu'en vous voyant porter vertueusement la foy de l'Évangile [2].

L'épreuve ne devait pas manquer à la foi naissante de la marquise. Pendant que la noble dame s'occupait à régler les affaires ecclésiastiques du pays [3], elle reçut tout-à-coup l'attristante nouvelle que le jeune duc Léonor, qui se trouvait à la bataille de St-Quentin, le 10 août, venait d'être fait pri-

1. L. 4, n° 3. T. Arch. de Neuch.

2. *Lettres françaises de Calvin*, t. II, p. 287.

3. D'après la requête de « la vénérable Classe de Neuchâtel », Jaqueline « *avait ordonné ung mynistre au lieu de Travers* », et fixé son traitement à prendre sur les revenus du prieuré de Motiers, ce dont le gouverneur de Boustetten informa M. de Sainte-Croix, par lettre du 13 août 1557. Celui-ci fut forcé de se soumettre bien qu'en maugréant : « leur ay desjà donné plus que ne méritent! »

sonnier par les Espagnols, avec une grande quantité de seigneurs français. Farel fait allusion quelques années plus tard à la détresse de Jaqueline, lorsqu'il s'exprime ainsi : « S'il y a personne sur la terre que je désire veoir [1], c'est monseigneur, nostre prince. Je ne parle *de madame, laquelle ay veu en telle presse, quand elle ouyt la prinse de monsieur.* » Farel alla donc la visiter et la consoler dans son affliction, lui rappelant sans doute combien Dieu l'avait encore ménagée en conservant la vie à son fils, tandis que tant d'autres l'avaient perdue durant ces journées néfastes.

La lettre suivante contient l'expression des sympathies du conseil de Berne : « Madame avons entendu le contenu de certaines lettres à nous escriptes par noble nostre chier et bien aymé Johan-Jacques de Bonstetten, gouverneur de Neufchastel, touchant la prinse de monseigneur le Duc de Longueville, vostre filz, nostre très honoré Bourgeois, et du voyage que pour cela auriés délibéré de faire en France, au lieu de vostre résidence, pour adviser aux remèdes convenables pour sa délivrance.

» Nous vous advertissons qu'avons esté fort desplaisants et marrys de telles nouvelles, et aussy du regret et deuil qu'en pourriez avoir reçu. Vous asseurant que ce nous est un grand regret et martyr d'ouyr ces choses là, et que prions nostre bon Dieu et père de toute consolation que par sa bonté infinie luy plaise convertir votre deuil et tristesse et celle de monseigneur le duc de Longueville, nostre dit très honoré Bourgeois, en joye et liesse (plaisir), le délisvrant de sa captivité en vous donnant l'accomplissement de vos bons désirs. Nous paroffrant que à l'endroyt où vous pourrons faire honneur, plaisir et servisse de nous y employer de bien bon cœur.

» Au reste pour ce qu'avons entre aultres choses entendu par les lettres de nostre bien aimé Bourgeois Johan-Jacques

1. Lettre de Farel à la Classe de Neuchâtel, du 12 janvier 1562, publiée à la suite *du Vray usage de la Croix.*

de Bonstetten, *vostre intention estre prendre vostre chemin par la Bourgoingne*, vous advertissons que ne vous sçavons, *ny pouvons conseiller de passer par-là*, pour la difficulté de passer à cause de l'émotion de guerre, pour le présent (comme avons entendu), y existant.

» Ains de prendre vostre [dit chemin par quelques aultres lieux plus asseurés que selon vostre] prudence vous pourrez cognoistre vous estre plus convenables, pour éviter les inconvénients et empeschements qu'en passant par la dite Bourgoingne vous pourroient estre faictz. Ce que nous desplairoit bien fort.

..... » Vous priant de prendre le tout à bonne part et que s'il y a chose en laquelle nous vous puissions gratiffier, et à vostre dit filz, de nous en advertir, et ne ferons faulte de nous employer à vous faire tous les plaisirs et servisses à nous possibles, et à vostre dit filz comme sus est dict. Sur ce priant le Créateur, etc.

22 august 1557.

» L'Advoyer et Conseil de Berne [1]. »

L'alliance de Berne commençait à être un appui pour la marquise et nous allons voir qu'elle se décida à se conformer à l'avis de LL. EE.

Les lettres suivantes de Farel à Calvin contiennent aussi de précieuses révélations :

« Ton voyage à Neuchâtel était souhaité plus vivement encore que celui de la mère du prince à Genève. Cependant nous remercions le seigneur de ce qu'elle ait été conduite à changer d'avis quant à la route qu'elle devait suivre et qu'elle se soit décidée à passer par Genève, et à t'entendre. Cela ne s'est pas fait sans une dispensation de Dieu dont les fruits se manifesteront tôt ou tard.

» La princesse m'a donné l'ordre, pendant qu'elle travaille-

1. Welsche Missive. Buch der Stadt Bern. D. fol. 111.

rait à la délivrance de son fils, de la recommander, ainsi que le prince, à tes prières et à celles de l'église de Genève, et je ne doute pas que vous ne le fassiez spontanément, même si on ne vous le demandait pas[1] ».

Farel ajoute le 15 septembre :

« Tu ne nous as pas visités, et nous ignorons en partie les circonstances qui t'en ont empêché. Quoique Viret se soit dirigé vers Berne, il n'a pas daigné venir nous voir et de Bèze non plus.

..... » *La sœur du prince* (Françoise d'Orléans), était restée ici, mais sa mère l'a rappelée. Presque tous les nôtres se précipitent à la guerre. Je ne sais si leur retour sera aussi joyeux que leur départ. Ils semblent ne respirer que pour la guerre et pour ce qui accompagne la vie du soldat. Que le Christ veuille changer tous les cœurs! Il est étonnant que les Zébédée[2], les... et autres gens de cette espèce trouvent partout des sympathies, tandis que Viret est pris à partie, même par ses adhérents.

» Puisse notre jeune prince protéger les bons pasteurs et congédier les mauvais, ramenant ainsi le peuple à l'obéissance et ne souffrant pas qu'on fasse la guerre au Christ dans la personne de ses fidèles[3] ».

La veille de ce jour, le 14 septembre, Calvin adressait la lettre suivante à Farel : « Je désirais beaucoup vous voir (les ministres de Neuchâtel probablement), mais l'occasion m'en a été enlevée, à mon grand regret.

» Si je ne me trompe, il a été bon que la mère de votre prince soit venue ici, parce qu'elle en a rapporté beaucoup de consolation, et qu'elle s'est sentie fortifiée et encouragée pour les temps à venir. Ceux de nos concitoyens qui l'ont accompagnée savent combien elle est restée peu de temps à Genève. Cependant ce temps, quelque court qu'il fût, a été consacré

1. *Calv. op.*, vol. XVI, nº 2,702.
2. Pasteur à Nyon.
3. *Calv. op.*, nº 2,712.

à des entretiens dont le fruit se montrera en son temps. Je ne sais pas pourquoi sa fille ne l'a pas suivie. La marquise m'a prié instamment de l'instruire, et de l'amener à la foi, autant du moins que son tendre âge le permettrait[1]. »

Touchantes sollicitudes qui nous font lire jusqu'au fond dans le cœur d'une mère, aussi attentive aux chrétiennes leçons de sa fille, à peine âgée de neuf ans, qu'aux moyens de délivrer son fils d'une triste captivité. Pourquoi la marquise de Rothelin ne put-elle réaliser le premier de ses vœux et confier Léonor aux soins de Calvin ? Voici la réponse à cette question. De plusieurs côtés la marquise, ayant reçu avis d'éviter de passer par la Franche-Comté, avait rebroussé chemin de Motiers, dans le Val-de-Travers, où elle se trouvait, le 22 août, et s'en était venue le même jour jusqu'à Grandson au pays de Vaud, se décidant ainsi à passer par Genève. Le gouverneur, J.-J. de Bonstetten, avait accompagné sa souveraine jusqu'à La Sarraz où il prit congé d'elle, et où Jaqueline lui confia la charge de lui amener sa fille, la jeune Françoise d'Orléans qui était restée à Neuchâtel. Elle se trouvait alors à Collonges, à l'extrémité du territoire de Genève. Elle dut arriver dans cette ville le soir du 23 et en repartir le jour suivant. Le temps qu'elle put donner à Calvin fut donc assez court, mais il suffit pour l'affermir et la fortifier dans sa foi nouvelle.

De Collonges, Jaqueline écrivit à la gouvernante de sa fille de veiller à son départ. Une autre lettre datée de Saint-Germain (probablement Saint-Germain-de-Jour dans l'Ain), nous fournit l'explication désirée.

« Monsieur le Gouverneur. Je suis venue en ce lieu de Sainct-Germain où j'ay trouvé de si mauvais chemins que j'auroys grande craincte si ma fille y venoit qu'elle n'en peust sortir et qu'elle ne s'en trouvast mal, tant ils sont rudes et dangereulx; qui m'a esté l'occasion de vous escripre la présente pour vous prier adviser le moyen qu'elle puisse passer par la Franche-

1. *Calv. op.*, nº 2,710.

Conté en seureté. L'on m'a advertie que pour éviter et oster toute suspicion de dangier et si mieulx ne trouvez, qu'il fauldroit envoyer vers monseigneur de Vergy, gouverneur de la dite Franche-Conté qui donnera asseurance et saulve-garde...

..... » *Jay sceu*... par les postes que y passent ordinairement, allans et venans, *que mon filz se porte fort bien*, aussy font mons. le connestable et aultres personnes... dont je rendz graces à Dieu, remectant le surplus à V^tre^ suffisance. Je supplie le créateur, Mons. de Bonstetten, vous avoyr en sa saincte garde. De Sainct-Germain, le 25e jour d'Aoust 1557.

» Vostre bone amye,

» JAQUELYNE. »

J.-J. de Bonstetten s'adressant au Gouverneur de la Franche-Comté en reçut la réponse suivante :

« Monsieur le Gouverneur ! Jay à ce matin receu voz lettres par ce messaigier présent porteur contenant le retour en France de madame la marquise, et la charge grande de mener après elle mademoiselle de Longueville, sa fille, et que, pour éviter les mauvais chemins désireriés passer ce Conté de Bourgoigne. Je vous advise que l'on l'y fera tout service, plaisir et meilleur traictement que l'on pourra, estant ce pays en neultralité comme scavez. Et n'est besoing vous donner saulf conduit pour faire le dit voyaige, car il suffira de ces deux mots de lettres. Si en aultre chose je me puis suplyer (employer) à faire plaisir à madame la marquise et aux siens, je vous prie me le faire entendre et le feray de bien bon cuœur.

..... » De Champlitte ; ce premier jour de Septembre 1557.

» Le tout entièrement Vostre amy,

» C. DE VERGY. »

Billet inclus. « M. le Gouverneur ! Jay entendu que Monseigneur de Longueville a esté mené à Gand, et qu'il est en

bonne santé. Il est avec monsieur Dombrou (d'Embrun) fils de Monseig^r le Connestable.

» C. DE VERGY[1]. »

Une lettre du gouverneur de Bonstetten à la marquise de Rothelin du 12 septembre, lui annonçait en même temps l'heureuse arrivée de « la jeune *Françoise d'Orléans* » à Sainte-Croix.

« Madame hyer au soyr somes arryvé en ce lieu avecq Madamoyselle vostre fille, laquelle se porte fort bien, grâces à Dieu, laquelle j'ay accompaigné jusques en ce lieu, rendant mon debvoir pour la condhuyre hors du danger que pouvoit avoir en la Franche-Conté. Toutes foys n'avons heu aulcun empeschement en passant par le Conté de Bourgongne, réservé au dessoubz du chasteau de Joulz, comme vous entendrez par madamoyselle de Sainct-Oing et aultres qui estoient en la compaignie de madamoyselle. J'avoys aussy envoyé vers M. le Gouverneur de Bourgongne suyvant vostre lettre qu'il vous a pleu m'escripre et trouvé le dit Sr Gouverneur de bonne vollonté envers vos excellences et de madamoyselle[2] ».

Après ces diverses épitres, nous perdons la trace de la marquise jusqu'à son arrivée à Paris (7 septembre). Elle sera occupée pendant plus d'un an à préparer la délivrance de son fils. Mais les graves questions traitées durant son voyage en Suisse ne sont pas effacées de sa mémoire. La marquise ira s'affermissant de plus en plus dans les doctrines des réformateurs, et, lorsqu'elle reviendra à Neuchâtel, à la fin de 1561, ce sera en heureuse mère, son fils à ses côtés, et tous deux faisant publique profession de la foi évangélique.

ROSE DE PERROT.

1. Arch. de Neuchâtel.
2. Arch. de Neuchâtel, t. 4, n° 3 (1).

DOCUMENTS

DEUX LETTRES D'ODET DE LA NOUE A HENRI IV

(JUIN ET AOUT 1596)

Un ami de l'histoire, en Normandie, M. Lesens, nous a transmis une copie de la première de ces deux lettres, faite sur un volume manuscrit qui lui appartient, par M. Bernard de Mandrot, archiviste paléographe. Nous empruntons la seconde à la collection Dupuy, qui en conserve l'original autographe (tome 428, f° 130, 131). Ces deux pièces font le plus grand honneur à Odet de La Noue, ce digne fils de *Bras de Fer*. C'est le langage d'un sujet dévoué, d'un huguenot fidèle, réclamant de justes garanties pour la liberté religieuse. Les assemblées de Saumur et de Loudun n'avaient pas d'autre but. Henri IV, occupé au siège de La Fère, dans une guerre difficile contre les Espagnols, ne voyait pas sans humeur ces assemblées délibérantes qui lui semblaient une atteinte à l'autorité royale. *Il y avait*, disait-il, *dans leurs plaintes plus de faction que de religion.* Il ordonna à celle de Loudun de se dissoudre; elle n'en tint compte, comme l'écrivait Duplessis-Mornay : « Chacun icy désire la paix, mais chacun y est las de l'incertitude de nostre condition... En vain leur prêche-t-on la patience, ils répliquent qu'ils l'ont eue en vain, qu'il y a sept ans que le roi règne, que leur condition empire tous les jours, qu'on fait pour la Ligue tout ce qu'elle veut, que la Cour ni les cours ne leur refusent rien, et n'y fait rien l'histoire du prodigue. Au moins, disent-ils, après avoir tué le veau gras pour eux, *qu'on ne nous laisse pas la corde au cou pour salaire de notre fidélité.*. » (Lettre à de la Fontaine, du 19 juin 1696.)

Le langage de La Noue ne différait pas de celui de Duplessis-Mornay, et on pouvait craindre que, rebutés de la cour, mais unis entre eux par un serment d'union, les députés des Églises ne cherchassent le remède dans ces voies hardies où l'on se trouve « avoir passé le Rubicon fort gaiement. » Henri IV eut le mérite de le comprendre et de donner enfin par l'Édit de Nantes une juste satisfaction à ceux dont le dévouement

l'avait porté au trône. Voir Anquez, *Histoire des assemblées politiques des reformés de France,* p. 69 et suivantes.

I

Loudun, 26 juin 1596.

Sire,

Je ne vous ay poinct cy devant donné advis de ce qui s'est passé icy, sachant que Monsieur Du Plessis, auquel j'en ai communicqué, l'a faict trop mieux que moy. Je m'en serois deporté encores pour la mesme raison si je n'estois obligé tant par la lettre qu'il a pleu à Votre Maiesté m'escrire que par la créance du sieur Hespérien[1]. Je vous supplye de croire, Sire, que rien ne se traicte en ceste assemblée contre vostre service. On ne parle point de faire la guerre. Il n'y a point de desseing de servir à l'ambition des grands ni à l'avarice des gouverneurs. Le but de toutes les églises réformées de France qui parlent icy par leurs depputéz très bien auctorisez à cest effect n'est autre que leur conservacion, chose fort saincte et légitime, mais laquelle se rend tous les jours plus difficile par les artifices de ceulx qui nous haïssent tant en votre conseil que ez courtz de parlementz, qui sont ceulx mesmes qui vous animent contre nous et vous font sonner aux oreilles qu'on veult venir aux mains, se faisans fortz de nous donner tant de traverses qu'en fin ilz nous feront perdre patience. Cela pourtant ne nous esmeut à sortir des bornes du debvoir. Nous nous tenons aux voies doulces, nous abhorons le contraire, nous ne désirons poinct autre protecteur que vous. C'est à vous de retenir tousjours ceste qualité là en nostre endroit, nous deffendant contre ceulx qui nous veullent mal et nous establissant ung tel repos que nous n'aions plus à songer aux moiens de subsister.

Vostre Maiesté, sire, continue tousiours à nous porter bonne volunté, nous le scavons, mais les effects d'icelle sont empeschez tous les jours. C'est à ces empeschemens là que l'on cerche remède, et pourtant nous croions fermement, nous unissans bien solidaire-

1. N. Hespérien, célèbre ministre du Béarn, aussi dévoué aux Églises réformées qu'à Henri IV. Voir l'article de la *France protestante.*

ment pour arrester le cours de nostre ruyne, nous faisons votre service plus que sy nous estions l'espée à la main affrontez à l'Espaignol. La conservation de ceulx de la Relligion vous importe, sire. Vous ne trouverez poinct encores en votre royaulme plus de fidélité, d'obéissance et de courage qu'en eulx, et pleust à Dieu qu'aiant cy devant pourveu à leurs justes plainctes vous les eussiez estimez dignes de garder ung Calais ou ung Ardres. Ilz ne se fussent point plus mal portez qu'ils ont faict du tems d'autrefois soubz votre prudence et heureuse conduite.

Le mal croist tousjours. On ne nous tient en France que comme la lie du peuple. Nous y vivons sans credict, interessez en l'exercice de notre relligion et en la justice de ce qui est de nostre seureté. Ces griefz qui ne sont en une province seule mais en toutes, ont tellement touché le cueur de tous en nostre temps, qu'on se résoult de s'appuier pour pouvoir demeurer debout, sans s'attendre à l'espoir de se rellever quand on sera par terre. La trefve de l'an Vc IIIIxx neuf[1] nous auctorize pour cest effect de garder toutes les places que nous tenons. La promesse de Votre Majesté faicte à nos depputéz de Saincte Foy nous y convie. A quoy est conjoincte une très forte raison, asscavoir que nous sommes perduz et la proie de noz ennemys si nous les quictons.

Je vous diray doncques franchement, sire, qu'on s'est résolu de n'en lascher une seulle, mais de les garder et entretenir à quelque prix que ce soit jusques à ce que par ung lettre de édict il soit pourveu tellement à noz maulx que nous n'aions plus subjet de crainte. On nous battra de celluy de soixante dix sept[2]; mais il n'est nullement propre à ce temps icy, voire quand il auroit encores bras et jambes qui lui ont esté couppez par les traictez de la ligue. Il fault dadventaige et ne fault poinct tant toutesfois qu'on ne feust bientost d'accord, s'il estoit pourveu, oultre la seureté, à plus grande liberté de notre relligion et surtout à la justice, car les parlements ont tellement perdu leur crédict par les injures qu'on a entendu partout qu'il n'y a plus de moien de les recongnoistre pour juges. Qui se vouldroit soubzmettre au jugement de ses ennemys, et y a il pas ung d'eulx qui voulut estre jugé par gens tous de la Religion ? Est-

1. Lisez : 1589. Trève du 4 août de cette année avec Henri III.
2. Voir le dernier numéro du *Bulletin*, p. 350.

il pas doncques raisonnable qu'ils nous facent ce qu'ils vouldroient leur estre faict? C'est pourquoy tout le monde crie après des chambres mi-parties, sans lequel remède j'ose dire à Votre Maiesté que tous les autres remèdes seront nuls.

Voilà, Sire, ung project général maiz véritable de ce qui ce faict icy, que je vous représenteray encores en moins de motz. C'est que tout ainsy qu'on veult jusques à la mort persister en l'obéissance qu'on vous doibt, et vivre en paix et ne cercher la guerre en façon quelconque, aussy s'est-on résolu de subir plustost milles guerres et milles maulx que de relascher ung seul poinct de ce qui est absolument nécessaire à la conservacion généralle des églises. Je croy, Sire, que vous ne condamnerez poinct ung sy sainct désir, pour lequel effectuer vous avez aultrefois prins tant de peines et couru des hazards avecques nous. Excusez ma franchise, Sire, et l'esprouvez plustost que la flaterie de ceulx qui vous déguisent les maulx et vous destournent d'y apporter les remedes, les voullant incurables. En mon particullier, je suis votre très humble et très obéissant sujet et serviteur, ne seray jamais autre. Aussy m'estimeriez vous lasche et meschant sy, faisant la profession de religion que je fais, je ne désirois et procurois le bien de ceulx qui la font telle. Cela n'est point incompatible avec votre service. Je n'ay poinct changé d'humeur. J'ay tousiours tendu et inscité à la doulceur, et si je vous y ai servy je n'en veulx autre juge que vous mesme, quand vous scaurez comment je m'y suis gouverné.

Pour la fin, Sire, je vous supplye au nom de Dieu, donnez nous quelque estat asseuré. Il ne fault que l'entreprendre, cela n'est pas difficille et tout est en bon train pourveu qu'il n'y ait point de dilation. Le sieur Hesperien vous en pourra dire ce que je luy en ai particulierement discouru, que je pourrois avoir oublié. Je m'y en remetz après avoir supplié très humblement Votre Maiesté croire que je suis et seray à jamais,

Votre très humble et très obéissant subiect et serviteur.

A Lodun, ce 26 juing 1596.

II

Loudun, 16 août 1696.

Sire,

J'ai receu la lettre qu'il a plu à V. M. m'escrire par le sieur Hesperien, dattée du 7me de ce mois[1]. C'est bien à mon grand regret que je ne puis maintenant être près des troupes de la charge desquelles V. M. m'a honoré pour exposer ma vie avec elles pour son service, et la suplie de croire que je n'ay changé ny d'humeur, ny d'affection pour désirer plustost estre icy que là. Quand mess^{rs} de Vic et de Calignon partirent l'autre jour, nous pensions nous séparer et non vous aller trouver. Ils nous remonstrèrent combien il importoit que nous demeurassions ensemble jusques à ce qu'ils eussent fait ce voyage près de V. M. et nous prièrent si instamment de le faire que la compagnie s'y résolut à la fin non sans beaucoup de disputes. Quand j'eus compris la nécessité de ce séjour je travaillay à le faire effectuer jusques à m'attacher icy sans en bouger pour y faire arrester les autres, quoique j'y soye sans rien faire et avec de l'incommodité. Si j'en partois à cette heure, il n'y a point de doute que beaucoup ne fussent aises de trouver ce prétexte pour se retirer, qui ne seroit pas à propos maintenant, si je ne suis bien trompé.

Ce porteur m'a asseuré que V. M. a pris la peine de lire mes dernières lettres. Je désirerois, Sire, qu'il luy eust pleu d'ajouter autant de foy, comme le contenu en icelles estoit véritable, afin d'y aporter le prompt remède qui y faisoit besoin. Je ne luy ay rien mandé en cela poussé de dessein particulier. J'ay pour but le bien de vostre service et ce qui est de nostre repos. Dieu m'en soit tesmoin, et me punisse si autre chose me mesne, et si autre chose me fait prendre la hardiesse d'en escrire aussi librement et particulièrement. Cependant V. M. *a négligé d'y pourveoir* et j'ay ma conscience deschargée pour avoir fait mon devoir de l'en avertir. Mais bien au contraire, lorsque les sieurs de Vic et de Calignon

1. Cette lettre ne figure pas dans le recueil de Berger de Xivrey, et semble perdue comme bien d'autres.

asseurèrent de la part de V. M. cette assemblée, qu'il ne seroit plus touché aux garnisons, lorsqu'ils disoient avoir charge d'en traitter et les asseurer, c'a a esté lors qu'on en a fait un nouveau retranchement, qu'à Chatelleraud pour lequel on demandoit 300 hommes, on n'en a laissé que *soixante*, qu'à Thouars qui estoit encore frontière de Bretagne et où tous les jours la Ligue fait des entreprises, on en a osté toute la garnison. Ces procédures, Sire, lors qu'on promet le contraire, ostent tellement la créance de tout le reste que c'est à l'heure qu'on se bande avec le plus d'obstination à ne rien desmordre. Et de fait V. M. trouvera enfin que les *garnisons* en augmenteront plustost, et la garde des places s'en fera plus soigneusement jusques à ce qu'elle ayt donné un estat asseuré sous lequel on puisse vivre en tranquillité.

Mais, Sire, pourquoy V. M. marchande-t-elle tant à nous donner quelque contentement? N'est-t-il pas juste? N'est-il pas expédient que nous qui n'avons point de dessein contre l'estat et n'avons but que vostre service soions tellement establis que nous puissions continuer à vous en faire, veoire soutenir encore un coup d'estat, s'il luy arrive d'être prest à tomber comme ci devant? Je dirois volontiers ma conception là-dessus, et croy que V. M. qui a trouvé bonnes mes lettres précédentes ne prendra point encore cette liberté de mauvaise part. Ceux qui nous haïssent persuadent à V. M. que c'est la dernière chose qu'elle a à faire, et qu'il n'y a point de nécessité d'y mettre la main sy tost; qu'il y a si peu de moyens d'union parmy nous que quand nous voudrons persister en nos demandes, on nous rangera du premier coup à tout ce qu'on voudra, et n'y a estat quelque mauvais qu'il soit dont on ne nous face contenter en despit que nous en ayons. *Mais ceux là connaissent si mal* l'estat de ceux de la religion que j'ose dire qu'il se trompent. Et V. M. me croira, s'il luy plaist, car j'en parle comme scavant. Je diroy davantage que les particuliers de nostre profession qui mandent à V. M. des provinces qu'ils ne consentent point à ce qui se fait icy, qu'ils ne bougeront pour chose qui s'y résolve et semblables choses. Ce sont gens, la plupart qui par ceste submission *espèrent faire leurs affaires*, mais qui seroient les premiers à désirer un remuement ou à monter à cheval, s'il estoit conclud.

Sire, je ne vous ay jamais trompé, pour l'honneur de Dieu croyez moi de cecy, c'est chose vraie. Ceux de la religion sont *tellement*

unis pour leur conservation qu'ils branleront tous sous les résolutions qui se prendront icy, si ce *n'est ceux qui sont à la cour*, dont je ne voudrois pas respondre, et peut estre quelques particuliers de peu de considération. Je ne parle point par cœur, et en cognois bien *dont vous pensez estre bien asseuré* qui pensent autrement. Cette assemblée n'a point de dessein de remuer; V. M. le croye. Mais pour assurer nostre condition et la maintenir contre ceux qui veulent nostre ruine, tout le monde y conclud.

Ce Légat peut estre mis en considération pour nous faire attendre. Mais est-il raisonnable *que le pape*, malgré lequel vous avez conquis vostre royaume, soit contenté à nostre dommage, et nous de qui vous avez esté si fidèlement assisté périssions pour son seul plaisir? Sire, c'est vostre royaume, il vous importe plus qu'à nul autre de le voir paisible, et n'y a personne plus capable de juger des moyens d'y parvenir ny plus digne pour les mettre à exécution. Aussi est-il premièrement vostre charge, charge que Dieu vous a mise en main et dont j'ose dire qu'un jour il luy faudra rendre compte. Je supplie très humblement V. M. me pardonner si je parle trop librement. C'est l'affection que j'ay à son service qui m'emporte jusques là, affection qui me demeurera jusques à la mort telle qu'elle peut estre désirée par V. M. de son

Très humble et très obéissant sujet et serviteur.

LANOÜE[1].

A Loudun, ce 16me aoust 1696.

1. Le même volume 428 contient d'autres lettres fort importantes sur le même sujet, dont une signée de Daniel Chamier. Nous y reviendrons.

APRÈS LA RÉVOCATION

ESTAT DES MINISTRES QUI SE SONT CONVERTIS DE LA PROVINCE DE LANGUEDOC

1686[1].

Les frères Haag (*France protest.*, III, 475, *note*), et après eux M. Douen (*Les premiers pasteurs du Désert*, II, 395), ont publié des listes des pasteurs qui apostasièrent, mais que les uns et les autres disent être incomplètes. On en jugera en les comparant avec celle que nous publions pour le Languedoc seulement. Un astérisque (*) précède les noms qui ne figurent pas sur les listes déjà publiées. Par contre, on n'y trouve pas les noms de Bastide, Astruc, Ducros fils, Reboul[2], Durand, Audoyer, Gautier[3], qui abjurèrent peut-être après que cette liste eut été dressée. D'autres documents trouvés aux Archives de l'Intendance nous ont fait connaître les prénoms et mis à même de rectifier quelques erreurs; les notes indiquent les variantes.

FERD. TEISSIER.

		Livres.
Il demeure à Nismes.	Le Sr Cheiron (Élie), ministre de Nismes.	1.200
Id.	Le Sr Paulhan (Pierre), ministre de Nismes.	1.200
Id.	Le Sr Roussiere, ministre de Bernis.	550

1. Original en une feuille papier libre. *Arch. de l'Hérault*, c. 279. *Fonds de l'intendance.*

2. M. Douen (II, 398, *note*), dit : « Court a compté deux fois ce pasteur, une fois sous le nom de Reboul et une autre fois sous le nom de Reboulet du Vivarais. » Court aurait raison, tous les deux ont abjuré. V. *France protest.*, VIII, 395.

3. Gautier (Pierre), proposant en théologie, originaire des environs de Sommières, n'a jamais été admis au ministère, ni pasteur au Vigan, comme le dit M. Douen. Il abjura étant proposant et habitait Aulas, où il avait épousé demoiselle Suzanne de Ricard, laquelle mourut des suites de couches le 1er janvier 1676, laissant un fils, qui survécut à sa mère.

		Livres.
Il demeure à Nismes.	Le Sr* Gasagne, ministre de Bernis.	400
Il demeure à Uzès.	Le Sr Thomas, ministre d'Uzès.	600
Il demeure à Sauve.	Le Sr Darvieu, ministre de Soudorgues[1].	450
Il demeure à Florac.	Le Sr Sauvage, ministre de Sauve[2].	600
Il demeure à Nismes.	Le Sr Rei (Claude), ministre de Vergèse[3].	400
Il demeure à Vic.	Le Sr Sabatier (Jean), ministre de Vic[4].	400
Il demeure à Mauressargues.	Le Sr Isnard, ministre de Blauzac[5].	500
Il demeure à Lasalle.	Le Sr de Bagards (Louis), ministre de Saint-Félix [de Palières][6].	350
Il demeure à Sauve.	Le Sr Moles[7] sieur de Pierredon (Estienne), ministre de Quissac.	500
Il demeure à Nismes.	Le Sr* Privat, ministre de Barjac.	600
Id.	Le Sr Paulet[8] (Paul), ministre de Saint-Geniès.	450
Diocèse de Viviers.	Le Sr Reboulet, ministre de Chomerac[9].	400
Id.	Le Sr Meisonnier, ministre de Saint-Sauveur.	400
Diocèse de Nismes.	Le Sr* Sousselier[10], ministre du Queila.	350
Id.	Le Sr* Quenot, ministre de Clarensac.	650

1. *Aliàs :* Darrieu de Saint-Hippolyte.
2. *Aliàs :* Mialet.
3. Réussit à sortir de France et fut réadmis à la paix de l'église.
4. *Aliàs :* Uzès. Sabatier était originaire de Saint-Roman de Toursque, paroisse de Moissac, et parent des de Cabiron. Il figure au *Livre du recteur :* « Joannes Sabaterius Sancti Romani ex Cebennis, 27 9bre 1668. »
5. *Aliàs :* Uzès.
6. *Aliàs :* Lassale. De Bagards était originaire de Lasalle, comme le porte le *Livre du recteur :* « Ludovicus de Bagards, Sallensis ex Cedennis, 3 mai 1671. »
7. *Aliàs :* Mole.
8. *Aliàs :* Paul.
9. *Aliàs :* du Vivarais. N'est pas porté sur la Liste Douen, II, 398. V. la note 2 ci-dessus.
10. Ne doit-on pas lire Rousselier, dont les descendants ont depuis habité le Cailar dans le canton de Vauvert (Gard) dont il est ici question ?

		Livres.
Diocèse de Mende.	Le Sr Ducros (Jean-Jacques), ministre de Saint-Germain [de Calberte].	500
Id.	Le Sr De La Coste (Justin), ministre de Saint-Étienne [de Valfrancesque][1].	650
Id.	Le Sr* De Montmart, ministre de Saint-Hilaire [de Lavit].	600
Diocèse de Viviers.	Le Sr De La Valette, ministre du Gua[2].	350
Id.	Le Sr de Jean, ministre de Vallon[3].	450
Id.	Le Sr Grimaudet, ministre du Chambon[4].	450
Diocèse d'Uzès.	Le Sr Thomas, ministre à Montaren[5].	400
Diocèse de Nismes.	Le Sr* Justamon, ministre à Massilhargues [canton d'Anduze].	350
	Le Sr* Flavard, ministre à Cuges (?).	450
Diocèse de Lavaur.	Le Sr* Delun, professeur de philosophie à l'Académie de Puylaurens.	500
Diocèse d'Uzès.	Le Sr* Farion (François), ministre de Navacelles.	600
Diocèse de Nismes.	Le Sr* Davin (Arnaud), ministre de Saint-Geniès.	450
Diocèse de Mende.	Le Sr* Calmel (Jacques), ministre de Moissac[6].	470
Id.	Le Sr Pontier (Louis), ministre de Saint-Martin-de-Lansuscle[7].	450
Diocèse de Nismes.	Le Sr de Montfaucon (Estienne), ministre d'Aubaïs.	600

1. *Aliàs :* de Saint-Jean de Gardonenque. Réussit à sortir de France et fut réadmis à la paix de l'église.

2. *Aliàs :* Valette d'Issamoulène.

3. *Aliàs :* Desjens de Vals.

4. *Aliàs :* de Desaignes. Réussit à sortir de France et fut réadmis à la paix de l'église.

5. Non porté sur la *Liste Douen*, II, 398, *note*.

6. Le « Registre des baptêmes, mariages et sépultures de Jacques Calmel, ministre de Saint-Étienne et de Moissac depuis le 3 mai 1668 jusqu'en 1684, a été donné en 1804 par Madame Dumazel (?) à M. de Cabiron, et se trouve aujourd'hui entre les mains de M. le baron A. de Cabiron, au Vigan. »

7. *Aliàs :* d'Alais. Ses descendants sont protestants et habitent Saint-André-de-Valborgne.

		Livres.
Diocèse de Mende.	Le Sr * Boier (Louis), ministre de Marvéjols.	500
Diocèse de Nismes.	Le Sr * De Ginestous (François), seigr et ministre de Montdardier.	450
Diocèse d'Uzès.	Le Sr* Capieu (Jean), ministre de Saint-Dézery.	400
Diocèse de Mende.	Le Sr Vilars (Simon), ministre de Saint-Lager en Cévennes[1].	450
Diocèse de Vabre.	Le Sr* Couderc (Jacques), ministre de Meirueis.	600
Diocèse de Nismes.	Le Sr Blanc (Jacques), ministre de Ganges[2].	600
Id.	Le Sr Pistoris (Jacques), ministre de Saint-Laurent-le-Minier[3].	500
Id.	Le Sr Aigoin[4] (Pierre), ministre de Sumène.	500
Id.	Le Sr Dumas (Jean), ministre de Durfort.	600
Id.	Le Sr Dumas (François), ministre de Vezenobres.	700
Id.	Le Sr * Dumas (Jacques), ministre de Sostelle.	450
Diocèse d'Uzès.	Le Sr Capieu (Anthoine), ministre de Saint-Laurent de la Vernède[5].	400

1. *Aliàs* : Pierrevillar.

2. *Aliàs :* de Miallet. *La France protestante*, II, 599, dit à tort qu'il a été pasteur à Mandagout, 1662-1667. A cette époque l'église de Mandagout était annexe du Vigan.

3. *Aliàs :* Pistory de Saint-Hippolyte. Était originaire de La Cadière près Saint-Hippolyte-du-Fort.

4. Les frères Haag écrivent Anguoin. *Douen* ne le porte pas. Il signait Daigoin et est qualifié dans les actes publics « Pierre Daigoin, escuyer, sieur de Valnières, fils du sr Isaac Daigoin, escuyer, ministre (?) et de Pierrette Ducros. » Il mourut à Sumène en 1687 « muni du saint viatique ». (*Registres curiaux de Sumène*.)

5. Réussit à sortir de France et fut réadmis à la paix de l'église.

* PROPOSANTS CONVERTIS[1].

Le Sr Cargut, proposant à Nismes.
Le Sr Devèze, proposant à Nismes.
Le Sr de Ventaillac, proposant à Durfort.
Le Sr Daubrespin, proposant à Alais.

UN COLLOQUE BÉARNAIS

10 SEPTEMBRE 1759

Bellocq, 11 avril 1883.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser trois pièces importantes que j'ai copiées sur des documents qui m'ont été prêtés par madame Naude, d'Orthez. Ce sont :

1° Une copie de la formation d'un premier Consistoire qui englobait toutes les Églises de la religion d'Orthez;

2° Une copie d'un colloque;

3° Une copie d'un synode.

La maison Magret, qu'il ne faut pas confondre avec un hameau du même nom près d'Orthez, servait de refuge au pasteur Defferre. Située sur les collines de Bérenx, au pied d'un mamelon d'où l'on aperçoit toute la région protestante dont elle occupe le centre, entourée de plusieurs autres maisons isolées placées à quelques distances autour d'elle, comme en vedette, elle était admirablement choisie pour cacher un proscrit et loger un pasteur du désert. De ce même point, la vue embrasse sur les Pyrénées un panorama de 40 lieues d'étendue.

C'est là que notre organisation ecclésiastique, brisée par la Révocation, a repris naissance. Nous savons par des traditions conservées dans une de ces habitations à Haget, sur Journet et Deferre, que ce dernier se plaisait à Magret et dans ces parages; et que, malgré quelques battues

1. La liste des proposants, non mentionnés dans les listes déjà publiées, ne porte pas qu'on leur ait accordé de pension.

aux pasteurs faites par la maréchaussée, il a pu accomplir son œuvre sans être arrêté et relever nos églises.

Le premier acte religieux accompli par Deferre est un baptême en septembre 1755; est-ce à peu près la date de son arrivée en Béarn? pourrait-on préciser cette date? Où trouver sa correspondance avec Paul Rabaut? Sans doute dans la collection de ce nom.

Agréez mes fraternelles salutations,

A. BOHIN, pasteur.

Au nom de Dieu, amen !

Les Églises du Béarn assemblées sous les yeux de Dieu ce 10e sepbre 1759 au nombre de seize anciens et d'un pasteur, après avoir imploré le secours du St Esprit, ont délibéré ce qui suit :

1° Mr le pasteur Journet nous ayant produit une lettre de M. Picq proposant de Hautes Cebennes et étudiant à Lauzanne dans laquelle ledit M. Picq, à la prière dudit M. Journet, veut bien avoir la bonté de se prêter pour le service de nos églises, l'assemblée, très reconnaissante aux offres que ce Mr nous fait, a délibéré de se rendre le plus tôt possible et pour cela il a été convenu, pour accélérer son arrivée, de lui faire compter cent et vingt livres pour fournir aux frais de son voyage conformément à la demande qu'il nous en a faite dans la lettre.

2° Les Églises du Béarn, pour des raisons très importantes qui ne leur permettent pas de faire consacrer M. Picq dans leur sein, ont délibéré de prier la province des Hautes et Basses Cévennes de nous faire le plaisir de l'examiner et de le recevoir au saint ministère s'il en est jugé capable, comme aussi de vouloir laisser assister dans l'assemblée des pasteurs préposés pour l'examen et la réception du dit sieur Picq un député de la province du Béarn que nous avons chargé de payer tous les fraix qui se foiront en cette occasion.

3° Toutes les dépenses qu'il conviendra de faire à l'occasion de MM. Picq et Lanne seront payées par égalles portions par le quartier d'Orthez et de Sallies.

4° L'Église de Sallies est chargée de faire tout son possible pour faire le recouvrement de la taxe des dépenses réparties sur toutes autres églises annexées à la sienne, et celle de Sallies est chargée d'en faire de même dans celles qui sont de son ressort et remettre

l'argent, les dûs et les autres à l'église d'Orthez à qui ces sommes sont dues.

5° Les églises payeront à M. Defferre, notre très honoré pasteur, pour le service qu'il a fait dans nos églises pendant le cours de cette année, la somme de six cents livres avec protestation que nous sommes mortifiés de ne pouvoir pas lui témoigner une reconnaissance plus étendue et plus sensible.

6° L'Église d'Orthez payera à M. Defferre, notre cher pasteur, la somme de deux cents livres, celle de Bellocq cent livres et celle de Salles cent livres pour remplacer les cent livres qui doivent lui revenir du pays étranger et qu'on a déléguées à Mr Picq pour fournir aux frais de son voyage depuis Lausanne jusqu'en Béarn.

7° Les anciens sont exortés de faire instruire avec tout le soin possible la jeunesse chacun dans son église et de ne laisser présenter à la Ste Cène qui que ce soit sans avoir examiné préalablement et sans avoir confirmé le vœu de leur baptême selon que la discipline des Églises réformées de France l'ordonne.

8° Les Églises du Béarn sont très mortifiées de ne pouvoir conserver M. Defferre pasteur dans leur sein, vu le dessein qu'il a formé de se retirer ailleurs pour des raisons à lui connues, mais elles se font un plaisir et un devoir de l'assurer en toute vérité de leur attachement inviolable, qu'elles ne perdront jamais de vue les importants services qu'il leur a rendus en les retirant du triste état où elles se trouvaient réduites.

Fait et arrêté ce dixième sepbre dans notre assemblée colloqualle.

Signé à l'original :

Jean Journet, ministre du St évangile.
Labourdette, secrétaire.

MÉLANGES

L'ÉCOLE FRANÇAISE DE MONTBÉLIARD

DEPUIS L'ÉPOQUE DE LA RÉFORMATION

Un docteur de l'Église romaine, le cardinal Bellarmin, fait cet aveu qui ne saurait être suspect dans sa bouche : « Quelques années avant les hérésies de Luther et de Calvin, il n'y avait plus, suivant les témoignages de tous les auteurs contemporains, ni sévérité dans les tribunaux ecclésiastiques, ni discipline dans les mœurs du clergé, ni connaissance des sciences sacrées, ni respect pour les choses divines ; il ne restait enfin presque plus de religion ». Cet état du monde chrétien, que les historiens du temps s'accordent à nous dépeindre comme un état de profonde décadence morale et intellectuelle, appelait une réforme prompte et sérieuse ; le mal était partout et il avait besoin d'un remède efficace. L'ignorance du clergé n'était égalée que par sa dépravation, et celle-ci n'était un mystère pour personne. « L'enseignement n'était plus compté au nombre des fonctions du prêtre, et, comme il n'était besoin, pour chanter la messe et pour accompagner les cérémonies magiques dont le culte était composé, ni de beaucoup d'éloquence, ni de beaucoup d'érudition, on voyait chaque jour consacrer à la prêtrise des cuisiniers, des musiciens, des chasseurs, des garçons d'écurie, des valets de chambre et pis encore ». (Naef, *Histoire de la Réformation*, page 13 ; et Merle d'Aubigné, idem, 1er volume, page 73.)

Ce n'était assurément point avec de pareils guides que les foules pouvaient sortir de leur misère intellectuelle et prendre quelque goût à la culture plus haute de l'esprit. Un aveugle ne peut qu'entraîner avec lui dans la fosse les aveugles qui le suivent.

Le pays de Montbéliard ne faisait point exception à la règle générale ; il ressemblait en cela à tous les autres pays de l'Europe,

et la prédication de la Réforme le trouva dans un état vraiment déplorable sous le rapport des lumières comme sous celui de la moralité, qui est avec elles dans une étroite corrélation. Un mémoire du Conseil de régence ou Noble Conseil de Montbéliard en date du 6 septembre 1552 sur les « vie et comportement des prêtres catholiques pendant l'intérim (1548-1552) » et d'autres enquêtes faites à la même époque sur le même objet par ordre du gouvernement de Wurtemberg nous apprennent que, dans ce temps, la plupart des curés ou vicaires qui desservaient nos paroisses étaient « gens indoctes, personnes incapables et sans préalable examen,... quasi tous bestes et asnes et sachant à peine décliner leurs noms ». Dans son *Mémoire historique sur l'abbaye de Belchamp* (chap. III), M. l'abbé Bouchey s'exprime ainsi à ce sujet : « Peut-être leurs mœurs (des religieux et ecclésiastiques en général) n'étaient-elles pas aussi pures et les motifs de leur zèle aussi droits qu'on eût pu le désirer. » Sous la plume d'un membre du clergé, c'en est, pensons-nous, assez dire.

L'instruction était nulle dans tout le comté de Montbéliard, aucune école ouverte dans aucun village, où l'on ignorait jusqu'aux moindres éléments de la lecture et de l'écriture et où les âmes n'étaient nourries que de superstitions, de fables ridicules et de doctrines qui n'avaient souvent rien de commun avec l'évangile de Christ. Dans la ville même de Montbéliard, chef-lieu de la principauté, l'état des choses n'était pas très sensiblement différent et les deux tiers des habitants y croupissaient dans le même abandon et la même ignorance crasse que dans les campagnes. La ville possédait bien une école, qui était sous la direction du chapitre de l'église de Saint-Maimbœuf; mais qu'était-ce que cette école? Déjà existante en 1260, où un clerc, après les cérémonies d'usage y apprenait au peuple le *Credo*, le *Pater* et quelques prières latines, et sans doute réorganisée après l'octroi en 1283 des franchises de la ville, elle est mentionnée comme suit dans les Éphémérides du comté à la date du 5 janvier 1300 : « Il n'existait alors qu'une seule école dans la ville de Montbéliard, elle était dirigée par le chapitre de Saint-Maimbœuf. A cette date ce chapitre fait un règlement qui ne nous apprend rien sur le mode et la portée de l'enseignement, mais d'après lequel le recteur (instituteur) préposé à cette école est tenu à une résidence continuelle et doit être renouvelé tous les ans.

En même temps il lui est défendu d'exiger ou d'accepter de ses élèves, en tout ou en partie, ce qu'ils reçoivent pour assister aux offices des morts[1] ».

Quel était l'enseignement donné dans cette école? « Etait-ce, dit M. le pasteur Tuefferd, de Bethoncourt (*Essai historique sur les écoles de Montbéliard avant* 1792, dans les mémoires de la Société d'émulation de Montbéliard, année 1857), une école de novices où, après le *doctrinale Puerorum* (manuel pour apprendre les règles), on enseignait les déclinaisons et les conjugaisons latines, l'explication du graduel, du bréviaire, de la légende, des petits auteurs latins, puis le chant des psaumes et des hymnes de l'église? Ce qui pourrait le faire croire, c'est que les élèves assistaient au service des morts, sans doute pour y aider aux chants funèbres. En tout cas, ce devait être bien peu. » C'est là aussi notre conviction, et ce qui nous semble suffisamment l'appuyer, c'est l'état de profondes ténèbres sprirituelles où la Réformation trouva notre pays plus de deux siècles après.

En 1438 (18 décembre) les statuts de l'église collégiale de Saint-Maimbœuf furent confirmés par le concile de Bâle, et l'un des articles nouveaux (ils l'avaient été déjà en 1299 par Otton, archevêque de Besançon et en 1309 par Hugues, qui occupait alors ce siége métropolitain), dispose : « que dèz ici en avant, par le vicaire perpétuel, le peuple de Montbéliard soit instruit et suffisamment enseigné des choses appartenant au salut des âmes, en prêchant et exposant l'évangile et autres choses, ès fêtes solennelles et dimanches; les diz commandements, en déclarant le *Pater noster*, le grand *Credo* et le petit. » On n'avait tenu que peu de compte de cette injonction, on avait négligé d'éclairer les masses, on les avait laissées croupir dans une ignorance calculée, et ce que disait en 1564 le ministre ou prédicant *Arquerius* (Jean Archer ou l'Archer) de l'église d'Héricourt à la tête de laquelle il était placé et où tout était à faire pour le bien-être intellectuel et moral du troupeau, s'appliquait également à toutes les églises du pays avant que vint briller sur elles la lumière de l'évangile restauré.

1. Cette école occupait probablement le local situé rue Derrière-dessus (aujourd'hui rue de Belfort) appartenant à l'abbaye de Belchamp et qui servait de retraite à ses religieux en temps de guerre ou de troubles politiques.

Le peuple des campagnes, demeuré sans aucun souci des besoins de sa nature spirituelle, vivant d'une vie purement végétative, exclusivement occupé à arroser de ses sueurs un sol dont le plus souvent il n'avait pas la propriété et n'aspirant à rien d'autre qu'à un peu de relâche après la fatigue et le rude labeur, le peuple des campagnes ne pouvait être qu'un objet de commisération pour quiconque avait à cœur l'intérêt des âmes et le relèvement de l'humanité. « On a laissé, disait Luther, grandir les jeunes générations comme le bois sauvage dans les forêts; ce n'est partout que broussailles stériles, bonnes seulement à être jetées au feu. »

La Réforme, qui venait remettre sur le chandelier la lumière étouffée sous le boisseau et remplacer par une piété vraie des formes creuses et puériles, des pratiques vaines et oiseuses, ne pouvait, on le comprend, s'accommoder d'un état de choses qui était la négation même de son existence et de sa mission; aussi s'appliqua-t-elle dès l'abord à y apporter le remède qui apparaissait aux yeux de tous comme le plus sûr et le plus efficace. Elle s'empressa d'instruire le peuple pour le rendre à la conscience de lui-même et lui donner le sentiment de sa propre dignité. « A cette époque de la Réforme, dit l'auteur d'un *Essai sur les écoles du Dimanche*, une grande lumière se leva sur le monde et l'un des premiers soins de ceux qui furent les instruments de ce réveil béni fut de donner une instruction solide à la jeunesse. Luther y travailla avec un zèle infatigable. »

Sur ses instances, on établit des écoles de campagne d'abord en Saxe, puis dans la haute Allemagne. Dans les villes il y eut des « écoles inférieures et supérieures. » — « L'école, c'est le premier mot de la Réforme, le plus grand. Elle écrit en tête de sa révolution ce devoir essentiel de l'autorité publique : enseignement universel, écoles de garçons et de filles, écoles libres et gratuites, où tous s'assoieront, riches et pauvres. Que veut dire pays protestants? Les pays où l'on sait lire, où la religion toute entière repose sur la lecture. » (Michelet, *la Réforme*, page 384.) — « La question de la Réforme, dit le même auteur (id., *Ibid.*) était de redresser le peuple, tout entier boiteux et aveugle, de le mettre sur ses jambes et de lui rendre les yeux. Déjà elle avait fait cet effet dans la Suisse, dans la Souabe, dans toute l'Allemagne du Nord. Elle appliqua les biens du clergé surtout à la création des écoles. Ses grands

hommes, Luther et Zwingle, ne furent pas seulement des théologiens, mais les instituteurs du peuple. »

Luther fut véritablement l'homme du peuple et nul, à son époque, ne travailla plus que lui au relèvement des classes populaires par la diffusion de l'instruction. « Plût à Dieu, s'écrie-t-il en 1520 dans son appel à Sa Majesté Impériale et à la noblesse chrétienne, plût à Dieu que chaque ville eût une humble école où les petites filles pussent consacrer une heure par jour à la lecture de l'évangile, soit en latin, soit en allemand ! » Et dès 1524 il fit paraître un écrit intitulé : *Aux Conseillers de toutes villes d'Allemagne*, pour leur demander la création d'écoles chrétiennes ou écoles populaires. « On dépense, y lisons-nous, tant d'argent pour des arquebuses, des chemins, des digues, pourquoi n'en dépenserait-on pas un peu pour donner à la pauvre jeunesse un ou deux maîtres d'école ? »

« Les efforts tentés par Luther en vue de l'instruction de la jeunesse ne demeurèrent pas stériles. Pendant la première moitié du XVI[e] siècle, partout où pénétra en Allemagne la religion évangélique, on vit surgir non seulement des gymnases, des universités, mais des écoles qu'aujourd'hui nous appellerions primaires, destinées à éclairer et à moraliser, sans aucune distinction de sexe, les habitants des campagnes tout comme ceux des villes. » (F. Lichtenberger, *Encyclopédie des sciences religieuses*, tome IV, 17[e] livraison, page 207, 1878.) « Des écoles partout, dans les villages, dans les hameaux. Créons une génération qui vaille mieux que la nôtre ! » tel est l'appel que le grand réformateur adresse sans relâche aux pasteurs, aux magistrats, aux autorités du pays. Et sa voix ne reste pas sans écho, parce qu'elle répond à un sentiment partagé. Aussi voit-on ses disciples, Mélanchton, Bucer, Brentz, Bugenhagen (Pomeranus), Agricola, Aurifaber, Spalatin, Myconius, etc., marcher à l'envi sur ses traces. Mélanchton, un de ses collaborateurs les plus zélés, les plus actifs et les plus capables dans l'œuvre de l'éducation populaire, insista en particulier sur la nécessité de créer des écoles de filles. « Bien élevées, disait-il, les jeunes filles deviendront un jour de bonnes mères de famille, pieuses, aimables envers leurs maris, ni querelleuses, ni trop volontaires. » Afin de remédier au manque d'instituteurs, qu'il fallait tout d'abord former à leur vocation, il voulut que, dans les villages, le sacristain fut capable de remplir les fonctions de maître d'école,

et c'est ce qui eut d'abord généralement lieu. « Dans la Suisse allemande, non moins qu'en Allemagne, les écoles populaires se multiplièrent rapidement, grâce à la réforme de l'église et surtout par l'influence de Zwingle, dont les conseils pédagogiques de son célèbre écrit : *Quo pacto*, etc., s'appliquent à l'enfant du paysan comme à celui du grand seigneur [1]. » Dès 1528 la ville de Strasbourg eut ses écoles élémentaires publiques, et toutes celles qui, dans le protestantisme, furent créées depuis 1525, continrent à la fois des garçons et des filles.

La vieille discipline réformée française avait un article ainsi conçu (chap. II, art. 1er) : Les églises feront tout devoir de faire dresser des écoles et donneront ordre que la jeunesse soit instruite dans les *petites écoles* (écoles élémentaires ou primaires). Aucun instituteur (ni aucun régent de collège) ne pouvait être admis à exercer ses fonctions sans qu'il eût au préalable signé les articles de cette discipline, ainsi que la confession de foi des églises. Le synode de Privas, tenu en 1612, considère les petites écoles comme étant nécessairement attachées à la liberté de conscience, et le synode d'Alençon, tenu en 1637, estime que les écoles sont absolument nécessaires à la subsistance des églises et au maintien de la piété et propagation de la doctrine salutaire. « Et Calvin, si dur et si sombre dans sa création de Genève, qu'a-t-il fait ? Une école. Non seulement la haute école des héros et des martyrs, mais d'abord et principalement l'humble école qui commençait tout, l'école primaire, élémentaire ; sa sollicitude pour l'enfant jusque dans les moindres choses est admirable et commande le respect du monde. » (Michelet, *La Réforme*, p. 384.)

Ainsi tout le protestantisme, aussi bien celui de langue française que celui de langue allemande, aussi bien les Réformés que les Luthériens, tenait l'instruction du peuple pour un des devoirs les plus importants et les plus sacrés qui incombassent à l'église, devoir dont l'omission ou la négligence la constituait en quelque sorte en état de prévarication et de forfaiture. Nous lisons ce qui suit dans un ancien catéchisme de l'église réformée : « Ce a esté une chose que l'église a eue en singulière recommandation d'instruire les enfants

1. Le successeur de Zwingle à Zurich, *Ballinger* (1504-1575), fonda des établissements pour l'instruction de la jeunesse, entretenus par l'État avec une partie des revenus des couvents.

en la doctrine chrétienne. Et pour ce faire, non-seulement on avait anciennement les escholes et commandait-on à chacun de bien endoctriner sa famille, mais aussi l'ordre public était par les temples d'examiner les petits enfants sur les points qui doivent être communs à tous les chrétiens. »

Toujours les écoles, on le voit, comme l'élément indispensable de tout progrès, de toute prospérité et de toute vraie civilisation.

Mais revenons au pays de Montbéliard dont nous devons tout spécialement nous occuper. Son premier réformateur fut, on le sait, avec *Jean Gayling*, chapelain dès 1523 du duc Ulric de Wurtemberg et disciple de Luther, qu'il avait puissamment aidé à répandre dans sa patrie les premières semences de la bonne doctrine, *Guillaume Farel*, arrivé à Montbéliard en juin 1524 sur la recommandation d'Œcolampade (Hauschein), le réformateur de Bâle. A l'exemple des autres hérauts de la Réforme [1], il insista tout particulièrement sur l'instruction de la jeunesse, qui devait être la pépinière de l'église et former un jour le peuple chrétien sur lequel il comptait pour rétablir la foi dans son antique pureté et pour ramener les beaux et glorieux temps du christianisme primitif. « Que là où escholles sont dressées, dit-il dans son « Sommaire » (chap. XI, de l'*Instruction des enfants*, Genève, 1552), elles soyent entretenues en réformant ce qui a besoin d'être corrigé et en y mettant ce qu'il faut. Et là où il n'y en a point, qu'on en ordonne, et, au lieu de la moynaille et des charges de la terre, qu'on regarde gens de bien et de bon savoir qui ayent garde d'enseigner avec la crainte de Dieu et enfants aussi bien naiz que de bon esprit, ayant la semence de la crainte de Dieu... car de tout cecy le cœur fidèle fera son profit et fera tout servir à l'honneur de Dieu et au profit du prochain. »

Cependant Farel, sur les instances réitérées des cantons catholiques de la Suisse, dut quitter précipitamment Montbéliard (mars

1. L'histoire ne nous dit pas si Farel et ses collaborateurs (Gayling, Wolfhardt, etc.), pendant leur séjour, d'ailleurs d'assez courte durée, à Montbéliard, se sont occupés autrement qu'en théorie et par la plume de l'instruction des enfants. Il est à croire qu'ils n'en ont point eu le loisir, la prédication de l'évangile devant absorber tous leurs instants, sans parler des luttes de tous les jours qu'ils avaient à soutenir contre le clergé catholique, dont l'influence était dès lors sérieusement menacée.

1525), d'où Gayling avait déjà été forcé de partir quelques mois auparavant[1], et ce double départ, joint à l'invasion du pays par les paysans bons hommes ou rustauds qui y exercèrent pendant quelque temps leurs ravages, ne permit pas de s'occuper sérieusement de l'instruction populaire, dont l'intérêt puissant n'échappait d'ailleurs point au gouverneur du pays. Il dut même se passer plusieurs années encore avant qu'on pût mettre efficacement la main à l'œuvre et entrer résolument dans la voie d'une réforme si impérieusement exigée et si pleine d'avenir.

Le duc Ulric, auquel avait été imposé le renvoi de Farel et de ses collaborateurs, se décida en 1526 à quitter lui-même le comté, et il le céda à son frère George qui, alors, ne s'était point encore déclaré partisan de la Réformation. Celui-ci le garda jusqu'en 1534, où il la restitua à Ulric qui, dans la même année, l'engagea au roi de France, François I[er], pour une somme d'argent assez considérable dont ce monarque lui avait fait l'avance. Le remboursement d'une partie de cette somme effectué l'année suivante fit rentrer le comté en la possession définitive du duc, qui put dès lors y agir à son gré et y accomplir les projets qu'il méditait à son égard. Il en confia l'administration à son même frère George, qui n'avait pas tardé à goûter et à embrasser les doctrines de la Réforme, dont il devint dès lors un des plus fermes appuis et des plus zélés défenseurs. C'est à lui qu'incomba la tâche et que revint le soin d'organiser le protestantisme dans le pays et tout d'abord dans la ville de Montbéliard. Une de ses premières préoccupations fut pour l'instruction primaire, une des colonnes sur lesquelles devait s'élever l'édifice nouveau. Mais les ouvriers manquaient à l'œuvre au dedans, et l'étranger seul était capable de les fournir. Il fallut donc s'y adresser et un homme s'y employa avec tout le zèle et tout le dévouement qu'il apportait à tous les actes de son ministère. C'est *Pierre Toussain*, ancien chanoine de Metz et prédicant de la reine de Navarre, sœur de François I[er]. Le duc George l'avait fait venir à Montbéliard en 1535 (fin de juin?) pour y travailler, de concert avec lui, à l'établis-

1. Farel était déjà à Bâle vers le milieu du mois de mars. (Voir Herminjard, *Correspondance des réformateurs*, t. I, n[os] 142 et 143, et une lettre adressée le 16 décembre 1524 par les cantons catholiques de la Suisse au duc de Wurtemberg nous apprend qu'à cette époque Gayling avait déjà été congédié.

sement de la réforme et à la première organisation des églises nouvelles.

Toussain se tourna vers la Suisse, où il savait rencontrer des hommes à la hauteur du mandat qui allait leur être confié, une foule de convertis à la Réforme, parmi lesquels des nobles et des gens lettrés, s'étant déjà réfugiés de la France dans ce pays pour échapper aux persécutions qui les menaçaient dans leur patrie. Du nombre de ces derniers était *Michel Mulot ou Mullot*, pasteur de St Blaise (près de Neufchâtel), que Toussain avait amené avec lui de Genève un peu avant le 12 novembre 1537, comme il l'annonce dans une lettre écrite à Farel à cette même date. Il y parle également à son ami d'autres ecclésiastiques qu'il désire associer aux travaux de Mulot, celui-ci ne pouvant remplir à lui seul la tâche dont il était chargé : c'est *Guillaume Selles ou Zelles*, destiné à aider Mulot dans la direction de son école, et *Pierre Granier*, sur le compte duquel nous manquons de renseignements. Une autre lettre, adressée par Toussain à Farel et à Calvin à la date du 18 février 1538 [1], parle de *François Dupont* ou *du Pont*, originaire de l'Agenois et élu pasteur à Moins (canton de Genève), le 15 février 1538. Il devait remplacer comme maître de calligraphie Michel Mulot, « dont l'écriture ne satisfaisait point ». Garnier et Dupont devinrent-ils à Montbéliard les collaborateurs de Mulot? Nous l'ignorons, mais nous avons tout lieu de supposer que Selles vint y résider, Toussain ayant particulièrement insisté pour qu'on le lui accordât. Selles et Dupont étaient arrivés en Suisse comme fugitifs en 1537. Ils étaient, l'un et l'autre, célibataires et devaient recevoir à Montbéliard un salaire de cent francs prélevés sur les revenus des huit confréries de cette ville récemment abolies.

On remarquera que Toussain, alors le chef des églises sans en porter le titre, celui de superintendant, choisit de préférence des ministres pour diriger les écoles de Monbéliard. « Farel, dit-il, me reproche d'appeler un si grand nombre de ministres; j'agis ainsi parce que j'attends de jour en jour la réformation de cette église. »

L'école de Mulot s'ouvrit dès la fin de 1537 et elle ne tarda pas à se recruter et à prospérer. En effet, dès le 18 février de l'année suivante, Toussain écrivait à Calvin et à Farel : « Michel Mulot s'ac-

1. Voir Herminjard, *Correspondance des réformateurs*, passim.

quitte de ses fonctions de maître d'école avec plaisir et succès; il forme à la piété et aux lettres quatre-vingts enfants environ ; j'attends plus de fruits de son école que de tous mes sermons. » C'était là un beau témoignage rendu au zèle et aux capacités de Mulot et qui montrait l'avenir s'ouvrant sous de favorables auspices.

Ch. Roy, pasteur.

BIBLIOGRAPHIE

RÉPERTOIRE

IV. RÉVOCATION, REFUGE, DÉSERT. — Rev. Hyett Warner, *The History of Thorney Abbey*, en appendice la reproduction intégrale du Registre des baptêmes de la colonie française de 1658 à 1724 (Londres, 1879, in-8°). *Le Refuge à Schaffouse*, note signée G. A. H. dans le *Journal du Protestantisme* (23 mars 1883) résume un mémoire du Pr. Baechtold, *Geschichte der franz. Kirche in Schaffhausen*. Dr Zahn, *Ein Kirchenraub* (Un vol d'église), Leipzig, 1882, in-16, renferme quelques détails sur la petite communauté réfugiée de Ludwigsburg en Wurtemberg, sur les collectes effectuées pour la construction de son temple et sur la spoliation dont elle fut victime. Henry Wagner, *Généalogies des familles Du Moulin, de l'Angle, Castres, Laulhé et Rival*, surtout au point de vue de leur descendance en Angleterre. *Pierre Corteiz*, dit *Carrière*, note de M. F. Teissier dans l'*Église libre* (27 avril 1883), citant d'après l'original, conservé aux archives de l'Intendance à Montpellier, l'autorisation d'exercer le ministère donnée à Corteiz le 13 mars 1705 par *Sagniol*, ci-devant ministre en France, *Malplach*, ministre aussi en France, *Besse*, ci-devant ministre en Dauphiné et Gaspard *Gresse*, ministre en France. Le même M. Ferd.

Teissier a rectifié dans l'*Église libre* (2 mars 1883) un détail des biographies réunies par M. Benoît sous le titre de l'*Église sous la croix* (p. 318) et où il est dit que le rabat du pasteur du désert était noir avec un petit liséré blanc. M. Teissier dit que le rabat de Pierre Durand qui figure aux archives de l'Intendance de Montpellier parmi les pièces de son procès, est, au contraire, entièrement blanc comme ceux d'aujourd'hui. Dans l'*Église libre* du 9 mars, M. Benoît répond qu'il avait décrit fidèlement et *de visu* le rabat de Désubas que possède M. le pasteur Lebrat de Roubaix et qui est du reste conforme à celui d'un autre pasteur du désert, Jean Gachon, dont le portrait se trouve à La Mure. Il ajoute que le rabat que M. Teissier a vu à Montpellier n'est pas celui de Pierre Durand mais d'Étienne Teissier dit Lafage, qui y fut exécuté le 17 août 1754. Dans le même journal du 16 mars, M. Abric-Encontre confirme le dire de M. Benoît en mentionnant un rabat de Pierre Encontre, aussi pasteur du désert, qu'il possède dans un sermon manuscrit de ce pasteur. Enfin, M. Charles Dardier, dans l'*Alliance libérale*, citée par l'*Église libre* du 30 mars, résume le débat en citant un autre rabat noir liséré de blanc, celui du portrait de Paul Rabaut qui est à la maison des orphelines du Gard, et ajoutant que l'existence de deux sortes de rabats prouve simplement la liberté laissée sur ce point aux pasteurs du désert par leurs synodes.

Dans le *Christianisme au* XIXe *siècle* (13 avril 1883), *l'enseignement de la femme et les synodes du désert* par M. ARNAUD, extraits des actes du synode provincial du Vivarais du 26 juillet 1721 et du synode national du désert du 26 mai 1726. Le même journal (17 et 24 août 1883) renferme deux articles fort intéressants de M. F. TEISSIER sur *les prédicants du Désert dans les Cévennes*, où il est surtout question de *Isaac Vidal*, de Colognac (1663-1686), des assemblées qu'il tint et des condamnations nombreuses et terribles auxquelles elles donnèrent lieu. L'*Église libre* (23 mars 1883) reproduit d'après l'*Alliance libérale* une communication de M. CHARLES DARDIER, lettre de remerciements pour des secours, écrits de la Tour de Constance, 22 août 1738, et signée *La Vassas* et *La Durand* pour toutes : cette lettre est conservée aux Archives consulaires d'Aimargues. M. KOBLER réédite en brochure deux articles (Témoignage 31 mars et 7 avril 1883) sur les *Inhumations des luthériens à Paris aux* XVIIe *et* XVIIIe *siècles*. Le tome XIV des

Archives de la Bastille publiées par M. Fr. Ravaisson et qui embrasse les années 1726-1737 continue à renfermer beaucoup de pièces relatives aux protestants. Enfin, on trouve dans le *Bulletin de la Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, 4e vol., 3e livr., 1883, quelques notes sur Duvigier, commissaire départi à Saintes pour l'exécution des édits contre les protestants (1685).

V. VARIA. — Gustave Masson, *The Huguenots* (esquisse de leur histoire depuis le commencement de la Réforme jusqu'à la mort de Louis XIV), Londres, Cassell, in-12.

Pierre Wallé. *L'Autel votif du Comte Rochus de Lynar, à Spandau*, 1582 (Berlin, 1882, in-8°) : Roch Guérini de l'ancienne famille toscane des comtes Linari, réfugié en France en 1542, y était devenu inspecteur général des forteresses; il embrassa la Réforme en 1563 et épousa l'année suivante Anne, fille du baron de Montot; « la bénédiction fut donnée par M. Privé, ministre de l'église réformée de Noyers, en présence de M. de Salcède ». En 1567, il accompagnait Condé, dans sa marche sur Paris, à la tête d'un corps d'auxiliaires du Palatinat, et se retira à la paix de Lonjumeau à Heidelberg d'où il passa au service des électeurs de Saxe et de Brandebourg. Les extraits du Journal de la Comtesse, 1564-1583, rédigé en français, fournissent deux faits historiques : d'abord l'établissement du culte français à Heidelberg dès 1570 : « Dieu nous avoit faict cet grace à mon dit sr. et à moy de se servir de nous à obtenir permission de monseig. l'électeur de dresser là une église françoise où nous avions deux fois la semaine prédication et de 4 en 4 dimanche l'administration de la Saincte Cène »; et ensuite la présentation, mars 1571, à l'électeur de Saxe par M. de Linar « d'un sommaire de confession de foy protestante que si son excellence et ses prédicants l'approuvaient qu'il vouloit participer au sacrement de Cène en leur église; la dite confession fut reçue et approuvée sans nulle difficulté, voire de sorte que monsr. l'électeur demanda à mondit sr. Linar si les églises françoises avoient une mesme foy; après luy avoir protesté qu'il était ainsy il en reçut un grand contantement et luy commanda alors d'escrire à monsieur l'amiral à cette fin de luy en faire plus ample certitude par une signée de la main des princes de la religion et de luy; s'il eust les lettres nous ne savons pas à la vérité, parce que jamais l'on en a heu de response, et en

cela ils ont laissé perdre une bonne occasion que Dieu leur présentoit pour oster les mauvaises calomnyes dont l'on charge nos églises francaises, les appelans sacramentaires. »

Ludovic Beauchet, *Étude historique sur les formes de la célébration du mariage dans l'ancien droit français* (Paris, 1883, 95 p. in-8°) : le chapitre VI (p. 63 à 91) est consacré au mariage des Protestants de France; c'est un travail d'un haut intérêt, surtout à partir de l'arrêt du 15 septembre 1685 et de la Révocation.

Le tome II des *Continuateurs de Loret* (Paris, 1883, in-8° de XLII p. et 1310 colonnes) a quelques lignes sur un ministre de Nîmes qui s'était déguisé en fantôme et qui périt d'un coup de pierre lancée par un paysan (!), et sur l'abjuration du marquis de Lobie, de sa femme et de leurs sept enfants, juillet 1666 à décembre 1667.

Le *Christianisme au* XIXe *siècle* (23 mars 1883) cite un article du *Protestant béarnais* sur un exemplaire du *Nouveau Testament de Louvain* publié à Bordeaux après la Révocation, particulièrement curieux en ce qu'il prouve la falsification du passage Actes XIII, 2 : il renferme en effet à la fois le feuillet du premier tirage qui contenait la traduction exacte et le feuillet qui lui fut substitué et portant : « Comme ils offraient au Seigneur le sacrifice de la messe. » Ce volume se trouve à Genève.

M. Douen, *Une page ignorée d'histoire biblique*, la version nouvelle des Saintes écritures entreprise par les pasteurs de Charenton et arrêtée par la Révocation (Rapport de la Soc. biblique protestante de Paris, 1883).

CORRESPONDANCE

NOTICE SUR MOLES, SIEUR DE PIERREDON, PASTEUR APOSTAT [1]

Revel, 9 août 1883.

Monsieur,

Je me souviens d'avoir lu, il y a environ quinze ans, dans le *Lien*,

1. Voir ce nom, p. 409.

journal rédigé alors par M. Ath. Coquerel fils, une demande de renseignement sur ce qu'était devenu Moles de Pierredon, après avoir quitté son pays. On n'avait trouvé nulle part de traces de son passage ou de son nouveau domicile.

La notice que j'ai l'honneur de vous adresser répondra à cette demande. Les faits qu'elle relate n'ont guère d'importance pour l'histoire, mais ils ne sont pas tout à fait dénués d'intérêt.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

ALGANS.

Dans la liste des pasteurs apostats donnée par Antoine Court, il y a le nom de Mole, seigneur de Pierredon.

On sait que Mole, seigneur de Pierredon habitait le château de ce nom, entre Quissac et Lédignan (Gard). Son caractère pacifique ne lui permit pas de se joindre à ses coreligionnaires pour tenir tête aux persécuteurs, et il chercha à se ménager des adoucissements de la part des catholiques. Cette conduite le rendit suspect aux protestants, sans lui attirer l'estime des adversaires. Son manque de courage l'entraîna dans l'apostasie, et le porta à quitter les basses Cévennes.

Que devint-il ensuite?

C'est ce que demandait, il y a quelques années, le journal le *Lien* (si je ne me trompe).

Il n'est pas à ma connaissance qu'on ait encore répondu à cette question; mais des circonstances fortuites m'ont mis sur la voie pour l'éclaircir, et je suis heureux de vous transmettre les lignes suivantes qui, je crois, pourront vous intéresser, et que j'écris sous la dictée d'une personne bien renseignée, fort âgée, d'une mémoire excellente, et qui a connu et vécu avec les descendants immédiats de Mole de Pierredon.

« Après son apostasie, Mole de Pierredon arriva à Revel (Haute-Garonne), en 1735[1]. Le gouvernement, pour le récompenser de son abjuration le nomma entreposeur des tabacs. Ses anciens coreligionnaires disaient même qu'il avait été anobli pour avoir dénoncé

1. Cette date est-elle exacte? Il est difficile d'admettre que le ministre pensionné à Sauve, en 1686, pour son apostasie, se soit retiré presque cinquante ans plus tard à Revel (*Réd.*).

une assemblée religieuse tenue dans un bois, aux environs de Revel. Cette accusation est fausse : elle n'est point dans son caractère. Il était né d'une famille noble. Mais on comprend que les huguenots, mécontent de sa lâcheté, aient voulu faire peser sur lui une telle délation. Depuis cette époque, un membre de sa famille a toujours été gratifié d'un bureau de tabac. Le dernier qui le régissait est mort, il y a environ trente ans.

» En s'établissant à Revel, Mole ou plutôt *Moles*, comme l'écrit sa famille, fit bâtir une maison vaste et belle relativement à celles de la contrée. Comme il était fort distrait (caractère encore accentué dans divers membres de sa descendance), il oublia d'y placer un escalier. Il fallut après coup en établir un, fort peu commode, et qu'on voit encore dans un coin d'une cour. Cette maison, qui est passée à diverses personnes par suite de ventes successives, vient d'être achetée au commencement de la présente année, 1883, par plusieurs catholiques notables du pays, qui la font agrandir considérablement, pour y fonder un couvent (avec une vaste chapelle), dirigé par des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, qui déjà en ont pris possession.

» La famille Moles a toujours habité Revel, et a entreteuu des relations bienveillantes avec les protestants. L'un de ses descendants (peut-être un fils du pasteur), se maria avec une dame huguenote dont les enfants restèrent catholiques. Cette dame, fort âgée, vivait encore à la fin du siècle dernier. Elle conservait les livres religieux de son enfance, et priait une de ses petites nièces de venir lui lire souvent un chapitre de la Bible et un Psaume.

» Il ne reste qu'une famille pour conserver le nom de Moles de Pierredon, dont le chef est le fils du dernier régisseur du bureau de tabac, mentionné déjà[1]. Il a trois enfants une fille et deux fils, dont l'un est dominicain et l'autre à Bruxelles, dans la grande maison de Christofle, l'inventeur de l'argenterie Ruoltz.

» Le nom de baptême du pasteur apostat était Étienne, et ce nom s'est transmis dans diverses branches de la famille, de père en fils. »

1. Il habite Sorèze (Tarn) à 5 kilomètres de Revel. Il est pharmacien.

L'ABBÉ DE FLORIAN

Nous recevons de notre vénéré maître et ami, M. Germain, doyen honoraire de la Faculté des lettres de Montpellier, les lignes suivantes, auxquelles nous sommes heureux de donner la publicité du *Bulletin.* A défaut des renseignements qui nous sont demandés, et que ne peuvent offrir les papiers Rabaut, la collection Court réserve peut-être quelques révélations à notre cher et docte correspondant.

Montpellier, le 10 août 1883.

Cher confrère et ami,

Votre bibliothèque de la place Vendôme, si riche en documents sur l'histoire du Protestantisme, vous permettra sans doute de m'éclairer au sujet d'un travail dont l'Académie de Montpellier vient de voter l'impression, concernant l'abbé de Florian, et que je tiens à ne publier qu'après avoir épuisé tous les moyens de recherches, quelque intéressant qu'on l'ait jugé.

L'abbé de Florian (Pierre de Claris) figure, vous le savez, dans les généalogies comme ayant été oncle du célèbre fabuliste[1]. Né catholique, — son père s'étant converti lors de la révocation de l'édit de Nantes, — il fut d'abord prêtre, et obtint en cette qualité la cure ou le prieuré de Saint-Jean-de-Crieulon, près de Sauve. Il retourna en 1716 au protestantisme, et ne pouvant, à ce titre, demeurer en France, il se retira à Londres où il exerça les fonctions de ministre protestant, et où il mourut vers 1738. C'était, au témoignage d'Antoine Court, un chrétien zélé. Il avait paraphrasé les psaumes en vers français, et composé des cantiques qu'il faisait chanter à ses paroissiens de Saint-Jean-de-Crieulon.

Le seul ouvrage imprimé qu'on ait de lui, selon Haag et Nicolas, serait une lettre adressée par lui à l'évêque de Nîmes, pour lui exposer les motifs de son retour au protestantisme.

Connaîtriez-vous, cher ami, cette lettre imprimée ? Ce serait une plaquette in-12. Je l'ai vainement cherchée à Montpellier et à Nîmes.

1. La nouvelle édition de la *France Protestante* se borne à reproduire à son sujet les quelques lignes qui lui ont été consacrées dans la première. (*Réd.*)

Sauriez-vous son existence dans votre bibliothèque protestante, ou dans toute autre bibliothèque de Paris? Le catalogue de la Bibliothèque nationale ne l'enregistre pas.

Je possède, quant à moi, une copie authentique de cette lettre, et je tiendrais à constater l'identité de mon manuscrit et de l'imprimé, avant de publier mon travail sur l'abbé de Florian.

J'ai entre les mains certains autres documents recueillis par un pasteur anonyme du XVIIIe siècle, qui les donne comme de l'abbé de Florian, correspondance, cantiques, etc., et je ne voudrais les déclarer inédits qu'après m'être assuré qu'ils le sont réellement.

L'abbé de Florian, dans une *lettre pastorale* adressée à ses paroissiens de Saint-Jean-de-Crieulon en prenant congé d'eux, parle d'un ouvrage qu'il aurait composé à leur intention, afin de les ramener au protestantisme, en leur exposant les imperfections du catholicisme. Auriez-vous connaissance de cet ouvrage, qui ne doit pas avoir été imprimé ?

Connaîtriez-vous aussi la lettre de Florian à son propriétaire de Sauve, le professeur Astruc, et une autre à son ancien valet Rouquet ? Ce sont deux morceaux exquis, qui ont vraiment frappé notre Académie, et l'ont parfois émue jusqu'aux larmes.

Je vous demande pardon, très cher confrère, d'oser vous poser tant de questions. Mais vous savez avec quel soin et quelle conscience je travaille. Je ne néglige jamais rien pour arriver au mieux possible, au profit de la science.

Dans le cas où vous posséderiez à la place Vendôme quelque chose de l'abbé de Florian, j'utiliserais mon voyage à Paris en septembre, pour aller en prendre connaissance, si toutefois votre bibliothèque est ouverte pendant les vacances, ne fût-ce qu'un jour par semaine.

Je vous serais reconnaissant de me dire si l'accès en sera alors possible, et à quel jour, à quelle heure, je pourrais m'y présenter. Comme je serais heureux si j'avais le plaisir de vous y rencontrer!

Agréez, très cher ami, avec mes excuses pour le service que je me permets de vous demander, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

AL. GERMAIN.

CHRONIQUE

ASSEMBLÉE ANNUELLE

Genève, 5 septembre 1883.

Nous rappelons à nos amis qu'aux termes de la circulaire publiée dans le dernier numéro du *Bulletin* (p. 383) notre Société tiendra sa trentième séance annuelle les 9, 10 et 11 octobre prochain, à Nîmes et dans les Cévennes.

Voici l'ordre du jour des séances :

Mardi, 9 octobre, à 2 heures, au Petit-Temple de Nîmes, assemblée générale de la Société avec rapports, discours et chants appropriés à la circonstance.

Même jour, à 8 heures du soir, dans le temple de l'Oratoire, séance consacrée à Paul Rabaut.

Mercredi, 10 octobre, visite à la Tour de Constance.

Jeudi, 11 octobre, départ pour Anduze et Mialet. Visite à la maison de Roland.

Le soir, à 5 heures, conférence sur l'amiral Coligny donnée par M. le pasteur Bersier dans le temple d'Anduze.

Il est superflu d'insister sur l'intérêt des réunions historiques et religieuses que nous aimons à placer sous l'invocation du Dieu de nos pères. Puissent-elles marquer une date pour notre Société comme pour les nombreux amis, français ou étrangers, qui répondront à notre appel !

J. B.

Le Gérant : FISCHBACHER.

MOTTEROZ, Adm.-Direct. des Imprimeries réunies, B, Puteaux

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECUEIL MENSUEL, IN-8°.

AVIS. — LES ABONNÉS DONT LE NOM OU L'ADRESSE NE SERAIENT POINT PARFAITEMENT ORTHOGRAPHIÉS SUR LES BANDES IMPRIMÉES SONT PRIÉS DE TRANSMETTRE LEURS RECTIFICATIONS A L'ADMINISTRATION.

ON PEUT SE PROCURER LES VOLUMES PARUS DU *Bulletin* AUX PRIX SUIVANTS

1re année,	1852		
2e —	1853		
3e —	1854		
4e —	1855		20 fr.
5e —	1856		le volume.
6e —	1857		
7e —	1858		
8e —	1859		
9 —	1860		30 fr.
10e —	1861		le volume.
11e année,	1862		
12e —	1863		
13e —	1864		
14e —	1865		
15e —	1866		
16e —	1867		
17e —	1868		
18e —	1869		
19e-20e —	1870-71		
21e —	1872		20 fr.
22e —	1873		le volume.
23e —	1874		
24e —	1875		
25e —	1876		
26e —	1877		
27e —	1878		
28e —	1879		
29e —	1880		
30e —	1881		
31e —	1882	:	10 fr. le vol.

Chaque livraison séparée : 2 francs.

Une livraison de l'année courante ou de la précédente : 1 fr. 25.

On ne fournit pas séparément les livraisons des 7e, 9e et 10e années.

Une collection complète (1852-1882) : 310 francs.

Table générale des matières des 14 premières années : 2 francs.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or à l'Exposition universelle de 1878

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE G. FISCHBACHER, 33, RUE DE SEINE

BULLETIN

Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers de trois feuilles au moins. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé :

10 fr. » pour la France, l'Alsace et la Lorraine.
12 fr. 50 pour la Suisse.
15 fr. » pour l'étranger.
7 fr. 50 pour les pasteurs des départements.
10 fr. » pour les pasteurs de l'étranger.

La voie la plus économique et la plus simple pour le paiement des abonnements est l'envoi d'un mandat sur la poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue Bonaparte*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

LES PERSONNES QUI N'ONT PAS SOLDÉ LEUR ABONNEMENT AU 15 MARS REÇOIVENT UNE QUITTANCE A DOMICILE, AVEC AUGMENTATION, POUR FRAIS DE RECOUVREMENT, DE :

1 fr. » pour les départements;
1 fr. 50 pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*